



## **Conseil Communautaire**

**Séance du jeudi 30 mars 2023 - 18h15**

**PROCES-VERBAL**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance du  
jeudi 30 mars 2023 – 18h15

**Date de la convocation : 24 mars 2023**

**La liste des délibérations a été affichée le : 7 avril 2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 85**

**Quorum : 43**

### Etaient Présents :

M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### Etaient représentés :

Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. François BAYROU), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Éric SAUBATTE (pouvoir à M. Claude FERRATO), M. Michel CAPERAN (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ), M. Pascal GIRAUD (pouvoir à Mme Josy POUEYTO), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à M. Jean LACOSTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Jérôme MARBOT (pouvoir à M. Éric BOURDET), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à Mme Natalie FRANCO), M. Raymond CHAGOT (pouvoir à Jean-Marc ARBERET), Mme Roselyne JANVIER (pouvoir à M. Jean-Michel BALEIX), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL)

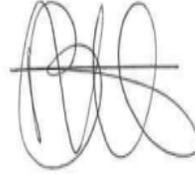
### Etaient Excusés :

M. Olivier DARTIGOLLES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme RIBETTE

**Secrétaire de séance : Mme Pauline ROY-LAHOIRE**

Le président  
François BAYROU

Le secrétaire de séance  
Pauline ROY-LAHOIRE



# ORDRE DU JOUR

1 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	1
Rapporteur : M. François BAYROU.....	1
2 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN BUREAU DU 15 DECEMBRE 2022.....	2
Rapporteur : M. François BAYROU.....	2
3 - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE DIVERSES CONFÉRENCES.....	2
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	2
4 – UZEIN - ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AÉROSITE : CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LE SMAPP ET LA SAS AIR'PY POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TAXIWAY.....	3
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	3
5 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023.....	5
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	5
6 - TAUX 2023 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET TARIFS 2023 DE LA REDEVANCE SPÉCIALE DE COLLECTE DES DÉCHETS.....	8
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	8
7 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION À LA COMMUNE D'IDRON POUR TRAVAUX..	10
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	10
8 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE JURANÇON POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS.....	12
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	12
9 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE LONS POUR TRAVAUX.	13
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	13
10 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE DENGUIN POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN OUVRAGE COMMUNAL.....	14
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	14
11 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE BILLÈRE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION D'UNE COUR D'ÉCOLE.....	15
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	15
12 - GARANTIE AGENCE FRANCE LOCALE.....	16
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	16
13 - SEM PAU-PYRÉNÉES : APPROBATION D'UNE MODIFICATION STATUTAIRE.....	17
Rapporteur : M. Jean-Louis PERES.....	17
14 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE INTERCOMMUNALE ET DES FORCES DE SECURITÉ DE L'ÉTAT.....	18
Rapporteur : M. Victor DUDRET.....	18

15 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALISÉE.....	19
Rapporteur : M. Victor DUDRET.....	19
16 - SPL PAU BÉARN PYRÉNÉES RESTAURATION : CESSION D' ACTIONS À LA COMMUNE DE SAINT FAUST .....	20
Rapporteur : M. Patrick BURON.....	20
17 - SOUTIEN 2023 AU PROJET E2S I-SITE DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR - CONTRATS DE PARTENARIATS CHAIRE HYDR - CHAIRE TEEN.....	22
Rapporteur : M. Mohamed AMARA .....	22
18 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DE L'HÔTEL LE BRISTOL .....	24
Rapporteur : M. Francis PEES .....	24
19 - SOUTIEN A LA SOCIETE COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF PAU PYRÉNÉES - COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI.....	25
Rapporteur : Mme Josy POUEYTO .....	25
20 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION FRENCH TECH PAU BÉARN .....	27
Rapporteur : M. Nicolas PATRIARCHE .....	27
21 - ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE EST DE LA VILLE DE PAU .....	28
Rapporteur : M. Thibault CHENEVIÈRE.....	28
22 - AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRÉNÉES : APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE 2023-2025 ET DU PROGRAMME 2023.....	30
Rapporteur : M. Victor DUDRET.....	30
23 - APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL .....	31
Rapporteur : M. Victor DUDRET.....	31
24 - APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE À L'ESCAR.....	47
Rapporteur : M. Victor DUDRET.....	47
25 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) - ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°2 ET BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DU PROJET DE PLATEFORME DE COMPOSTAGE A L'ESCAR .....	50
Rapporteur : M. Victor DUDRET.....	50
26 - APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS ET DE LOISIRS À POEY-DE-LESCAR.....	51
Rapporteur : M. Victor DUDRET.....	51
27 - INVENTAIRE DES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT ET DES POSSIBILITÉS DE MUTUALISATION DE CES CAPACITÉS - COMPLÉMENTS AU RAPPORT DE PRÉSENTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL .....	53
Rapporteur : M. Victor DUDRET.....	53

28 - APPROBATION DES MODIFICATIONS DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES .....	55
Rapporteur : M. Victor DUDRET.....	55
29 - CONVENTIONNEMENT AVEC L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE POUR 2023.....	56
Rapporteur : M. Victor DUDRET.....	56
30 - CLÔTURE DE LA PROGRAMMATION 2022 DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX.....	58
Rapporteur : M. Pascal MORA .....	58
31 - POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE GESTION DE LA DEMANDE ET DES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENT SOCIAL : DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE GESTION PARTAGÉE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET ADHESION À L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE AFIPAPE .....	59
Rapporteur : M. Pascal MORA .....	59
32 - REQUALIFICATION IMMOBILIÈRE : ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE – LOCAL COMMERCIAL 6 RUE FOCH À PAU .....	60
Rapporteur : M. Pascal MORA .....	60
33 - CONVENTION POUR LA GESTION DES AIDES À L'HABITAT PRIVÉ - AVENANT AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2023.....	61
Rapporteur : M. Pascal MORA .....	61
34 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GADJE VOYAGEURS 64 .....	62
Rapporteur : M. Pascal MORA .....	62
35 - CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES POUR LE VERSEMENT DE L' "AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE 2" AU TITRE DE LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE .....	63
Rapporteur : M. Pascal MORA .....	63
36 - TARIFS DE STATIONNEMENT POUR LES GENS DU VOYAGE .....	64
Rapporteur : M. Pascal MORA .....	64
37 - APPROBATION DU ZONAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	66
Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX .....	66
38 - CONVENTION PLURI-ANNUELLE 2023-2025 DE SOUTIEN À LA COUVEUSE AGRICOLE.....	68
Rapporteur : M. Patrick BURON.....	68
39 - REDEVANCE ET GRILLES TARIFAIRES DU STADE DE FOOTBALL NOUSTE CAMP...70	
Rapporteur : M. Claude FERRATO .....	70
40 - GRAND PRIX DE PAU 2023 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE (ASAC) ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA VILLE DE PAU .....	72
Rapporteur : M. Claude FERRATO .....	72
41 - TOUR DE FRANCE ET TOUR DE FRANCE FEMMES AVEC ZWIFT 2023 : SIGNATURE DE CONVENTIONS TRIPARTITES AVEC AMAURY SPORT ORGANISATION ET LA VILLE DE PAU.....	75
Rapporteur : Mme Josy POUEYTO .....	75

42 - ASSOCIATION PAU CANOË ÉVÈNEMENTS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES AU STADE D'EAUX VIVES PARC AQUASPORT PAU PYRÉNÉES POUR L'ANNÉE 2023.....	78
Rapporteur : M. Claude FERRATO .....	78
43 - CONCOURS COMPLET INTERNATIONAL LES 5 ÉTOILES DE PAU : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION PAU EVENTS.....	80
Rapporteur : M. Claude FERRATO .....	80
44 - CITÉ CRÉATIVE DE LA CULTURE BÉARNAISE : SOUTIEN EN INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA CIUTAT 2022 .....	81
Rapporteur : M. Jean-Loup FRICKER .....	81
45 - PASS CULTURE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIÉTÉ PASS CULTURE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES.....	84
Rapporteur : M. Michel BERNOS .....	84
46 - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL : TARIFS 2023/2024, CONVENTION DE MANDAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE. ....	85
Rapporteur : M. Michel BERNOS .....	85
47 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES : EXERCICE 2023.....	87
Rapporteur : M. Michel BERNOS .....	87
48 - PAU PYRÉNÉES TOURISME - OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE - APPROBATION DU BUDGET 2023 - SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023.....	88
Rapporteur : M. Michel BERNOS .....	88
49 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE UNIQUE À TAUX FIXE AVEC LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE SUD AQUITAINE .....	90
Rapporteur : M. Jean-Louis CALDERONI .....	90
50 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR L'EXPÉRIMENTATION D'UNE CRÈCHE À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP).....	92
Rapporteur : M. Jean-Louis CALDERONI .....	92
51 - CRÈCHE DES 4 COINS DU MONDE : MISE À DISPOSITION DE PLACES POUR L'HÔPITAL DE PAU.....	93
Rapporteur : M. Jean-Louis CALDERONI .....	93
52 - SOUTIEN À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PARENTS ET AMIS DES PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONCIERGERIE AU PÔLE LAHERRÈRE.....	94
Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI .....	94
53 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SMO LA FIBRE64 RELATIVE AU PROJET "LES OBJETS CONNECTÉS EN MILIEU RURAL" .....	96
Rapporteur : M. Philippe FAURE.....	96
54 - PROJET FORUUM : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE.....	98
Rapporteur : M. Philippe FAURE.....	98

55 - CONVENTIONS DE RECLASSEMENT POUR RAISONS DE SANTÉ ET DE REPOSITIONNEMENT POUR RAISONS DE SERVICE POUR LES AGENTS MUNICIPAUX, COMMUNAUTAIRES ET DU CCAS.....	99
Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE.....	99
56 - TRANSFORMATION DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ..	100
Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE.....	100

*La séance est ouverte à 18h15, par Monsieur François BAYROU, Président.*

\*\*\*\*\*

### **Désignation du secrétaire de séance**

#### **M. le Président :**

Et la secrétaire de séance sera Pauline Roy.

Profites-en ! C'est un privilège dont on n'est pas sûr qu'il dure.

Je dis cela pour avoir été benjamin très longtemps dans ma vie.

**Madame Pauline ROY est désignée secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

### **Approbation des procès-verbaux du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> et du 15 décembre 2022**

#### **M. le Président :**

Nous devons adopter les procès-verbaux des 1<sup>er</sup> et 15 décembre.

Il n'y a pas d'observation.

Ils sont adoptés.

**Les procès-verbaux du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> et du 15 décembre sont adoptés à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

### **1 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Rapporteur : M. François BAYROU**

#### **M. le Président :**

Vous avez pris connaissance des décisions prises en application de notre ami l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pas d'observation.

## **Prend acte**

\*\*\*\*\*

## **2 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN BUREAU DU 15 DECEMBRE 2022**

**Rapporteur** : M. François BAYROU

**M. le Président** :

## **Prend acte**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Rapport numéro 3, Jean-Louis Pérès, modification des représentants au sein de diverses conférences.

Les conférences, vous savez, c'est le nom que nous donnons aux commissions lorsque ces commissions sont celles du conseil d'Agglomération.

C'est pour différencier des commissions de nos conseils municipaux.

## **3 - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE DIVERSES CONFÉRENCES**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Suite aux démissions de deux élus de Billère, il convient donc de procéder à leur remplacement dans les conférences suivantes :

- pour la conférence Finances – Administration générale, est candidate Madame Ornella Auclair ;
- et pour la conférence Développement économique – Attractivité, est candidate Madame Christine Ferrer.

**M. le Président** :

Merci.

Unanimité.

**Sont désignées à l'unanimité pour représenter la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées au sein des conférences suivantes :**

- **Conférence Finances – Administration générale : Mme Ornella AUCLAIR**
- **Conférence Développement économique – Attractivité : Mme Christine FERRER**

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MES-TELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président** :

Jean-Louis Pérès, zone d'activités économiques Aérosite, une convention de mise à disposition avec le SMAPP et la SAS AIR'PY.

Très important rapport.

### **4 – UZEIN - ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AÉROSITE : CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LE SMAPP ET LA SAS AIR'PY POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TAXIWAY**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

### **M. PERES** :

Exactement, dossier très important pour le développement économique de notre agglomération.

Il s'agit, effectivement, pour notre Communauté d'Agglomération, de réaliser les travaux d'aménagement d'un taxiway, c'est-à-dire, donc, d'une voie de circulation aéronautique qui

permettra de relier les entreprises présentes sur la zone aux pistes de l'aéroport. Donc, c'est effectivement très important sur le plan économique, sur le plan aussi de l'activité aéroportuaire.

Alors, la Communauté d'Agglomération est maître d'ouvrage de cette opération. C'est une opération d'environ 2,4 M€ qui serait ou sera subventionnée d'abord par l'État à hauteur de 700 000 € - c'est un bon plan de financement - ensuite par des cessions de terrains ; des cessions déjà effectuées, dont on est certain et une cession de terrain à venir, une plus-value à venir, mais dont on est à peu près certain. De sorte qu'il ne resterait à financer qu'à peu près 300 000 €, qui pourraient être partagés entre notre Communauté d'Agglomération à hauteur des deux tiers et la Communauté de Communes des Luys en Béarn à hauteur d'un tiers, c'est-à-dire 100 000 €. Cela, c'est sur le plan financier.

Alors, sur le plan juridique, vous l'avez dit, en fait, c'est une convention d'occupation parce que la majorité de ces parcelles sont propriétés du syndicat de l'aéroport et donc, elles sont comprises dans le périmètre de délégation de service public conclu avec la société AIR'PY.

Donc, il convient de conclure avec le syndicat de l'aéroport et la société exploitante AIR'PY, dans le cadre de cette délégation de service public, donc, une mise à disposition qui autoriserait notre Agglomération à réaliser cet investissement, ce taxiway sur ce terrain. Cette mise à disposition serait consentie pour une période de vingt ans, à titre gratuit et à l'échéance, comme on fait habituellement. Les installations réalisées par la Communauté d'Agglomération reviendraient au syndicat de l'aéroport.

Voilà, le sujet principal.

Il y a ensuite une convention de sous-occupation pour la gestion et l'entretien de ce taxiway qui pourrait avoir lieu entre notre Agglomération et la société AIR'PY.

Voilà donc, en résumé, cette délibération très importante.

### **M. le Président :**

Merci.

Un mot pour illustrer ou appuyer ce que vous avez dit, Monsieur Pérès. Le développement économique branché sur l'aéroport est évidemment une composante essentielle de notre développement, l'aéroport en soi. Puisque comme vous savez, notre seul handicap c'est d'être loin des principales agglomérations françaises et européennes. C'est notre seul handicap. Peut-être aussi, d'une certaine manière, cela nous protège. Mais nous avons déjà des développements très importants, Aérosite par exemple, qui fait du traitement de métaux pour la construction des appareils très importants. Et c'est une entreprise tout à fait éminente, locale, et qui a un grand impact.

Nous avons d'autres pistes très importantes.

Et ce taxiway va permettre de proposer de manière certaine des perspectives pour des entreprises de plusieurs centaines d'emplois qui pourraient s'installer là. Et donc, ceci est très important.

Je mets aux voix le rapport, étant entendu que Nicolas Patriarche ne prend pas part au vote.

Unanimité, j'imagine.  
Merci beaucoup.

**Vote(s) pour** : Mme Monique SEMAVOINE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULNIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GILBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prend pas part au vote** : M. François BAYROU, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Pascal MORA, M. Francis PEES, M. Victor DUDRET, M. Jean-Louis PERES

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **M. le Président** :

Fixation des taux d'imposition, Monsieur Pérès.

### **5 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

#### **M. PERES** :

Oui, merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, donc, en résumé, évidemment cette délibération de la fixation des taux est parfaitement conforme à la présentation du budget qui a été voté en décembre, cela c'est évident. Ensuite, ...

#### **M. le Président** :

Aux orientations et au budget.

## **M. PERES** :

Aux orientations qui ne sont pas votées et au budget qui l'a été, voilà.

Deuxièmement, ce qui est à retenir, mais je vais vous donner quelques indications supplémentaires, c'est qu'il n'y a aucune augmentation sur aucun taux en 2023.

Et ensuite, sur le plan fiscal, vous savez qu'il y a, en quelque sorte, deux types de ressources fiscales :

- celles pour lesquelles, nous, Communauté d'Agglomération, on fixe les taux ;
- et celles qui viennent de compensations provenant de l'État.

Alors, dans la fixation des taux, il y a bien sûr la taxe foncière dont le taux est maintenu à 4%. Les bases qui sont fixées par les services de l'État sont en progression sensible, puisque vous savez que, depuis quelques années, il y a une indexation dans la loi de finances sur l'inflation, donc, c'est une augmentation d'un peu plus de 6% des bases. Des bases, pour vous donner un ordre de grandeur, dans les chiffres, c'est quand même 281 M€, donc, cela fait un produit significatif puisqu'il y a la progression des bases.

Voilà pour la taxe foncière.

Je dis un mot sur la taxe foncière, puisque l'on est en fiscalité, pas que, mais des entreprises, c'est que la réforme de la valeur locative des locaux professionnels a été ajournée suite à des débats. Nous avons beaucoup travaillé l'année dernière dans le cadre de la commission départementale, et effectivement, la réforme qui était présentée était à nos yeux irrecevable. On a beaucoup discuté, on a fait plusieurs réunions, et au final, nous avons décidé, nous, commission départementale, à l'unanimité, de refuser. Alors, d'autres départements l'ont fait, et tant mieux, de sorte que cela a été différé, mais ce n'est pas abrogé. Or, c'est une, effectivement, si vous voulez, une réforme qui, si elle devait être maintenue en l'état, serait extrêmement explosive, dangereuse parce que c'est faire table rase du passé et ne pas du tout voir ce que payaient les entreprises.

J'ajoute, et je m'arrête là-dessus, c'est que le même type de réforme avec le même prisme sur les locaux d'habitation est également, non seulement à l'étude, mais préparée. Donc, il faudra que nous soyons, les uns et les autres, me semble-t-il, très vigilants.

Il y a ensuite ce que nous votons aussi, c'est le taux de la cotisation foncière des entreprises et là aussi, le taux est maintenu à ce qu'il était, 32,6%, avec des bases qui ont progressé d'à peu près 6%, 5%.

Il reste, comme vous le savez, la taxe d'habitation. Alors, elle a complètement disparu en 2023 pour tout le monde en ce qui concerne les résidences principales. Elle subsiste, cette taxe d'habitation, pour les résidences secondaires - on en a quelques-unes - et pour les logements vacants. On a une base de 16 M€, ce qui fait un peu plus d'1 M€ de produit.

Voilà sur quoi nous devons voter.

Ensuite, nous avons, je le dis quand même parce que c'est très important, une fois de plus, ce sont toutes les compensations versées par l'État. C'est principalement la fraction de TVA qui compense le produit de la taxe d'habitation puisqu'elle n'existe plus, mais elle nous est restituée et elle suit les bases et l'évolution.

Nous avons aussi diverses allocations, comme par exemple, la taxe sur les surfaces commerciales.

Un mot parce que c'est nouveau, sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui a été supprimée par la dernière loi de finances, supprimée sur deux ans pour les entreprises, mais qui est reprise par l'État. Or, là, je vous rappelle, effectivement, on est compensé par, d'abord une part fixe qui correspond à la moyenne des produits que l'on avait de la CVAE sur les trois dernières années. Donc, cela, c'est assuré. C'est quand même 11 M€ ; et par une part variable, éventuellement, qui dépendra de l'activité économique et de la dynamique de la TVA 2023. Donc, par définition, nous ne connaissons pas la partie variable.

Et enfin, nous votons aussi, vous savez, pour la taxe Gemapi, la Gestion des milieux aquatiques. On ne vote pas un taux, on vote un produit depuis la création de cette taxe, un produit d'1 M€.

Voilà ce que je pouvais vous résumer.

### **M. le Président :**

Merci, Monsieur Pérès, et merci pour votre investissement sur ces sujets.

Un mot, donc, augmentation zéro, alors que beaucoup, beaucoup de communautés d'agglomération augmentent significativement et puissamment leur taux. Et donc, de ce point de vue-là, je crois que c'est, pour les contribuables de l'agglomération, une bonne nouvelle. Je pense que personne ne pourra nous reprocher de ne pas augmenter les taux.

Je mets aux voix.

Unanimité, je vous remercie.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Pérès, taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Permettez-moi de dire un mot sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Comme vous le savez, nous sommes sous le coup d'une contrainte législative, nous qui avons deux types de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, comme vous le savez : et le premier pour le centre-ville de Pau et les quartiers périphériques, et il y a ensuite la taxe incitative pour les communes de l'ancien Miey de Béarn.

Normalement, si rien ne se passe, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous serons obligés d'unifier et de choisir l'un de ces deux systèmes. Je trouve cette contrainte stupide ! Pourquoi, avec quelle légitimité la loi nous imposerait-elle de choisir un système uniforme, alors que nous considérons que nous avons besoin et que nous avons raison d'avoir deux systèmes différenciés. Et imaginez que, dans les deux cas, nous nous trouverons dans une situation impossible.

Dans le premier cas, on serait obligé d'étendre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères urbaine aux communes du Miey de Béarn, qui sentiront passer l'addition. Et dans le deuxième cas, on étendrait la taxe incitative, mais il se trouve que dans les immeubles collectifs, cela devient ingérable. Donc, ma détermination, c'est d'utiliser les...- on a déjà essayé et on s'est cassé la figure - mais j'ai un petit espoir, voilà. J'ai essayé de faire valoir des arguments auprès du ministre concerné. Il m'a paru compréhensif. Et si le ministre est compréhensif, j'espère qu'il rendra compréhensive son administration, ce qui est moins facile qu'à obtenir la compréhension d'un ministre. Mais on fera tout ce qu'il faut parce que je trouve que c'est le type même de l'absurdité administrative absolue.

Madame Poueyto, vous voulez dire un mot...

**6 - TAUX 2023 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET TARIFS 2023 DE LA REDEVANCE SPÉCIALE DE COLLECTE DES DÉCHETS.**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

**Mme POUETO :**

Oui, je confirme, Monsieur le Président, puisque j'ai moi-même, justement, avec la proposition des maires, notamment du Miey et le soutien de notre DGS, déposé un amendement, fait des interventions. J'ai même fait « bouger » entre guillemets, si c'est possible, le Sénat, mais rien n'a... Voilà. Donc, je ne doute pas que vous aurez...

**M. le Président :**

Je n'en sais rien.

**Mme POUETO :**

... un poids plus... voilà. Mais si vous avez besoin d'un poids plume à côté, je suis prête à venir avec vous.

**M. le Président :**

Mais il n'est pas nécessaire, comme on dit, d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer.

En tout cas, on va essayer.

Monsieur Pérès, nonobstant ces remarques, vous avez le rapport sur les taux.

**M. PERES :**

Remarque très importante, effectivement, vous avez raison de le rappeler et de continuer à vous battre. Nous serons à vos côtés.

C'est effectivement un peu l'uniformité que choisit trop souvent l'administration.

Alors là, pour les taxes d'enlèvement d'ordures ménagères, aucune augmentation des taux. Vous savez qu'il y a deux taux :

- le taux pour le centre de la ville de Pau de 9,03% et le taux pour le reste de la ville de Pau et les autres communes de 8,40%, premièrement ;
- deuxièmement : sur les bases, c'est une évolution conforme à peu près à ce que je disais tout à l'heure concernant la taxe foncière, donc, elles augmentent d'un peu plus de 6% ;
- et troisièmement : il y a aussi ce que l'on appelle la redevance spéciale. Là, il ne s'agit pas d'une redevance incitative, redevance spéciale c'est-à-dire pour la collecte des déchets professionnels et là, on vote un produit de 1,1 M€.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité, je suppose.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véro-

nique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HOR-  
ROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric  
BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme  
Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne  
TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **M. le Président :**

Les fonds de concours : Idron.

### **7 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION À LA COMMUNE D'IDRON POUR TRAVAUX**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

#### **M. PERES :**

Voilà, Idron. Alors, il y a d'abord pour la rénovation des trottoirs...

#### **M. le Président :**

Mettez votre micro, utilisez votre micro parce que...

#### **M. PERES :**

Oui, vous avez raison.

#### **M. le Président :**

J'ai toujours raison.

#### **M. PERES :**

Pardon ?

#### **M. le Président :**

J'ai toujours raison.

#### **M. PERES :**

Oui, c'est vrai, je me demande pourquoi je l'ai dit.

Rénovation des trottoirs : c'est un investissement de 200 000 €. On propose une contribution de l'Agglomération de 60 000 €.

Toujours dans la même délibération, les travaux de construction du nouveau Centre Technique Municipal, investissement important pour la commune d'Idron, de 1,3 M€.

La Communauté d'Agglomération pourrait intervenir à hauteur de 302 000 €.

Et troisièmement, c'est un tir groupé, si je puis ainsi m'exprimer, pour la « Maison du gardien », le réaménagement de ce bâtiment communal, un investissement de 672 000 €. Nous pourrions intervenir pour 93 000 €, pour la commune d'Idron.

**M. le Président :**

Merci.

Idron est l'objet de la faveur générale.

Unanimité.

**M. NAHON :**

Merci, pour les Idronnais.

**M. le Président :**

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

## **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Jurançon.

## **8 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE JURANÇON POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS**

**Rapporteur :** M. Jean-Louis PERES

### **M. PERES :**

Jurançon, pour les travaux de reconstruction du centre de loisirs : un investissement important pour la commune de Jurançon de 860 000 €, à peu près, qui a, effectivement, plusieurs financements de l'État, de la Caisse d'Allocations Familiales et aussi de notre Communauté d'Agglomération à hauteur de 112 000 €.

### **M. le Président :**

Unanimité, je vous remercie.

Et Monsieur le Maire de Jurançon remercie l'assemblée.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

## **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Fonds de concours à Lons pour travaux.

## **9 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE LONS POUR TRAVAUX**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

### **M. PERES :**

Voilà, sur la Plaine des Sports, d'abord, pour un montant d'investissement de 147 000 €, une intervention de l'Agglomération pour 35 000 €.

Ensuite, sur l'aire aquatique, de jeux aquatiques Aqualons : 210 000 € d'investissement, 62 000 € de contribution de la Communauté d'Agglomération.

Et pour le restaurant scolaire du Bourg, un investissement de 318 000 € et une intervention de notre Agglomération de 79 000 €.

### **M. le Président :**

Même unanimité et même remerciement du maire de Lons.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme

Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Denguin.

**10 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE DENGUIN POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN OUVRAGE COMMUNAL**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

**M. PERES :**

Denguin pour les travaux de reconstruction d'un ouvrage communal.

Un investissement de 44 000 € et un fonds de concours de 13 000 €.

**M. le Président :**

Unanimité et maire de Denguin.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

## **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Pérès, Billère.

## **11 - FONDS DE CONCOURS : ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE BILLÈRE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION D'UNE COUR D'ÉCOLE**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

### **M. PERES :**

Billère pour les travaux de restructuration d'une cour d'école : investissement de 143 000 € et une intervention de l'Agglomération de 43 000 €.

### **M. le Président :**

Unanimité.

Merci beaucoup. En plus, c'est l'école élémentaire qui porte le nom du maire de Billère, alors cela fait doublement double remerciement.

### **M. PERES :**

C'est assez rare qu'on l'ait de son vivant.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GLAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric

BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **M. le Président :**

Garantie Agence France Locale.

### **12 - GARANTIE AGENCE FRANCE LOCALE**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PERES**

#### **M. PERES :**

Oui, c'est une délibération que nous reprenons annuellement.

Effectivement, vous connaissez l'Agence France Locale, l'intérêt qu'elle représente pour nous, cette banque, en quelque sorte, des collectivités locales, qui nous permet d'avoir une diversité dans nos sources de financement. Donc, chaque année, on donne une garantie à hauteur des encours que nous avons auprès de cette agence.

#### **M. le Président :**

Unanimité.

**Vote(s) pour :** Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M.

Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prennent pas part au vote** : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

SEM Pau Pyrénées, approbation d'une modification statutaire.

### **13 - SEM PAU-PYRÉNÉES : APPROBATION D'UNE MODIFICATION STATUTAIRE**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

**M. PERES** :

Une société que vous connaissez bien : Société d'Économie Mixte Pau Pyrénées, très importante, elle aussi, pour notre développement économique, en ce qu'elle aide beaucoup pour l'immobilier d'entreprise de manière directe ou indirecte, sous diverses formes. C'est une entreprise aussi qui est bien gérée, qui a une situation financière tout à fait convenable.

Alors, il s'agit là d'étendre l'objet social de la société. L'objet social, aujourd'hui, précise qu'il s'agit pour la société de l'acquisition, la construction, l'aménagement, la gestion, la commercialisation d'immeubles immobiliers à vocation industrielle, artisanale et l'extension de l'objet serait que l'on puisse ajouter des immeubles à usage d'habitation. Cela peut être important, dans certaines opérations, d'avoir cette possibilité.

**M. le Président** :

Merci.

Je ne saurais trop insister pour que l'on veille à cette société qui, désormais, porte des projets très importants. On parlait d'Aérosite et tout ce qui est autour de l'aéroport, et vous savez que c'est notre instrument pour traiter du destin des Galeries Lafayette que nous avons, enfin, que la SEM a racheté et sur laquelle nous travaillons.

Unanimité, je présume.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET,

M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Coordination police intercommunale et forces de sécurité de l'État, Victor Dudret.

### **14 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE INTERCOMMUNALE ET DES FORCES DE SECURITÉ DE L'ÉTAT**

**Rapporteur : M. Victor DUDRET**

### **M. DUDRET :**

Oui, merci, Monsieur le Président.

Tout le monde se souvient qu'en 2019, a été créée une police municipale intercommunalisée, dotée de 6 agents et qui bénéficie à 18 communes de l'agglomération. Depuis, 3 communes ont rejoint le dispositif. Et une convention intercommunale de coordination avait été conclue avec les services de l'État, Monsieur le Préfet, avec l'avis de Monsieur le Procureur de la République.

Donc, cette convention de coordination est arrivée à son terme en fin d'année 2022. Il convient de la renouveler dans les mêmes termes et d'autoriser le Président à signer cette convention intercommunale, qui sera également signée par l'ensemble des 21 maires adhérents à ce service.

### **M. le Président :**

Je vous remercie.

Moi, je pense qu'il faudra à terme renforcer un peu cette unité, mais on en parlera, naturellement, parce que je crois que c'est un service dont a besoin une agglomération comme la nôtre. Et donc, de ce point de vue-là, positif.

Unanimité, je suppose.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Dudret, convention de mise à disposition des agents de la police municipale intercommunalisée.

### **15 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALISÉE**

**Rapporteur : M. Victor DUDRET**

### **M. DUDRET :**

Oui, Monsieur le Président. Bon, c'est la suite, puisque les 21 communes bénéficient de ce service avec les 6 agents qui sont actuellement au complet au sein de cette police. La précédente convention est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. Donc, il s'agit de repartir sur une nouvelle convention qui règle le fonctionnement de cette police au sein des communes et qui aussi, règle les modalités financières de participation au service, sachant que les communes participent au fonctionnement et non pas à l'investissement, donc, des salaires des agents en quelque sorte. Cette convention, elle va être passée pour une durée de 3 ans, renouvelable par voie expresse.

L'augmentation 2023, payable en 2024, sera de 1,5%.

Et Monsieur le Président, vous avez à arbitrer, en décidant que cette hausse au-dessous du glissement vieillesse technicité sera appliquée chaque année et figure, en effet, dans les nouvelles conventions, ce qui lève les doutes qu'avaient certains membres.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Nous passons, Monsieur Buron, à la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration.

**16 - SPL PAU BÉARN PYRÉNÉES RESTAURATION : CESSIION D'ACTIONN À LA COMMUNE DE SAINT FAUST**

**Rapporteur : M. Patrick BURON**

**M. BURON :**

Merci, Monsieur le Président.

Donc, par délibération du 27 septembre 2018, le conseil communautaire a approuvé la création d'une société publique locale dénommée « SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration », dotée d'un capital social de 595 590 € entièrement détenu, donc, par l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées et de ses communes membres, à l'exception notamment des communes d'Aubertin et de Saint-Faust.

Cette société a pour mission d'accomplir tous les actes visant à la production et la fourniture de repas, et de gérer et exploiter tous services industriels et commerciaux ou toutes activités d'intérêt général y contribuant.

Suite à la volonté exprimée de la commune d'Aubertin de pouvoir acquérir des repas auprès de la SPL Pau Pyrénées Restauration, le conseil communautaire a, par délibération du 23 septembre 2021, décidé de lui céder 287 de ses actions au prix unitaire de 15 €, pour une somme totale de 4 305 €.

Et de ce fait, la commune de Saint-Faust, à son tour, a manifesté son souhait d'entrer au capital de la SPL. Il lui est proposé que la CAPBP lui cède 287 actions pour entrer dans le capital.

Donc, outre un siège à l'assemblée générale de la SPL, la commune de Saint-Faust disposera donc d'un siège à l'assemblée spéciale sans modification de la composition du conseil d'administration.

Donc, il appartient d'approuver la cession à la commune de Saint-Faust de 287 des actions détenues par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées au sein du capital social de la SPL Pau Pyrénées au prix unitaire de 15 €, soit une somme globale de 4 305 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer le projet d'acte des cessions des actions ci-joint.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

Ces deux rapports montrent quel est en fait le succès de cette démarche qui fait qu'un nombre de communes qui n'étaient pas au départ persuadées ou qui n'étaient pas adhérentes au réseau, tout d'un coup, pas tout d'un coup, mais à l'usage et à l'expérience, découvrent que c'est plus avantageux et plus intéressant du point de vue restauration, qualité de restauration et fournitures. Et donc, c'est une satisfaction. Et je remercie tous ceux qui s'en occupent, vous évidemment, Monsieur Buron et puis vous, Monsieur Pérès, qui avez tous les deux des responsabilités et je remercie aussi l'équipe avec sa directrice qui mérite nos éloges.

**Vote(s) pour :** Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme

Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prennent pas part au vote** : M. François BAYROU, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Jean-Louis PERES, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Françoise MARTEEL

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président** :

Monsieur Amara, le projet E2S I-Site.

Toujours vous avez, le ministère de l'Enseignement supérieur, des capacités à créer des dénominations qui sont très difficilement lisibles à l'extérieur. Si un jour vous pouviez convaincre vos collègues d'employer un vocabulaire compréhensible, ce serait génial, mais on est encore loin de tout cela.

Vous avez donc la parole, Monsieur Amara.

### **17 - SOUTIEN 2023 AU PROJET E2S I-SITE DE L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR - CONTRATS DE PARTENARIATS CHAIRE HYDR - CHAIRE TEEN**

**Rapporteur** : M. Mohamed AMARA

### **M. AMARA** :

Bien. Mais si nous le faisons, vous comprendriez ce que nous voulons et à ce moment-là, on aurait des problèmes, peut-être.

Néanmoins, donc, il s'agit de trois projets.

Le premier concerne le soutien du projet E2S I-Site, qui je le rappelle, est un label d'excellence que l'État a attribué à dix-sept universités françaises après un concours porté par un jury international. Donc, l'UPPA a été lauréate et il s'agit du dernier, de la dernière part du financement que la Communauté d'Agglomération a porté à l'Université pour soutenir ce projet I-Site. C'était un montant de 2 M€ sur la durée 2018-2024, sur un montant global de 83 M€.

Et donc, il s'agit de verser la dernière tranche de 600 000 € pour l'année 2023.

Ensuite, le deuxième projet, c'est le contrat de partenariat sur la Chaire HYDR, qui est une Chaire qui a été ouverte en 2020, qui porte sur les problématiques d'hydrogène et dont les porteurs sont l'UPPA, le CNRS, l'IFP Énergies Nouvelles, la société Prosim et la Communauté d'Agglomération. Et donc, il s'agit de signer le contrat de partenariat annexé.

Et enfin le dernier, c'est l'avenant au contrat de la Chaire partenariale TEEN qui s'occupe des sujets portant sur les transitions écologiques et environnementales, qui est portée par l'UPPA, le CNRS, Total Énergie et la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne. Cet avenant est nécessaire, car c'est la société Total Énergie One Tech qui a été créée depuis et qui représentera Total au sein de cette Chaire.

### **M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité, je suppose.

Mais je voudrais insister en deux phrases pour dire à quel point le travail vers l'excellence de l'Université est précieux, et pour nous un atout considérable. Parce que vous avez modestement dit que l'on avait été choisi parmi dix-sept universités. La vérité est que l'on a d'abord été choisi parmi neuf universités et que bien des grandes universités ont été recalées à cette sélection. Et être à ce niveau d'excellence, scientifique en particulier, c'est évidemment tout à fait exceptionnel. On a visité avec vous, à quelques-uns, on pourra imaginer élargir, IPREM 2 et IPREM 1.

C'est impressionnant de voir ce qui se passe sur notre territoire en matière scientifique et comme vous ne l'avez pas dit, je l'ai dit à mon tour que, sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, 25% de la recherche se fait sur notre territoire béarnais, ce qui est absolument exceptionnel, méconnu et exceptionnel. Et c'est de la recherche de niveau mondial dont sont très fiers les promoteurs et dont nous pouvons être très fiers parce que c'est un atout difficile à jouer, parce qu'il est difficile de faire de la publicité sur les grandes ambitions scientifiques d'une université. Mais je suis sûr que nous pouvons communiquer là-dessus et nous en servir pour le développement général de notre agglomération.

Merci, Monsieur Amara.

**Vote(s) pour :** Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO,

M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prennent pas part au vote :** M. François BAYROU, M. Didier RIVIERE, M. Régis LAURAND

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Francis Pees, soutien à l'investissement immobilier de l'hôtel le Bristol.

## **18 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DE L'HÔTEL LE BRISTOL**

**Rapporteur :** M. Francis PEES

**M. PEES :**

Oui, Monsieur le Président, l'hôtel le Bristol est un établissement historique de la cité paloise. En effet, il existe en tant qu'hôtel depuis le XIXème siècle. Le fonds a été racheté en 2021 par Philippe Rey et Lucas Marquand Perrier.

L'établissement, lui, est classé en 3 étoiles et dispose de 21 chambres réparties sur 3 niveaux. Ce sont 4 emplois qui ont été créés depuis la reprise.

L'hôtel a été fortement touché, bien évidemment, et malheureusement par la crise Covid avec notamment une perte de la clientèle d'affaires, vous vous en doutez, qui n'est pas encore totalement revenue à ce jour. Pour assurer le développement de l'établissement, les gérants ont d'ores et déjà beaucoup investi et notamment dans sa modernisation et la présence sur les différentes plateformes reconnues comme Booking, Tripadvisor, etc.

Moi, je l'ai même visité, et ils font un travail qui est remarquable parce que ces chambres étaient dans un état, je n'allais pas dire vétustes, mais relativement vieilles, et qu'ils remettent tout cela aux normes avec de la décoration qui me semble bien adaptée à ce que l'on souhaite au niveau des hôtels à Pau.

Donc, l'investissement comporte un investissement immobilier sur 296 000 €, l'investissement en matériel, 172 000 €. Ce qui fait un total de 468 000 €. Nous avons donc l'assiette éligible de l'opération qui n'est faite que sur 296 000 €, et l'aide de la CAPBP prendra une forme d'une subvention de 30 000 € qui est importante.

Ce soutien public a un effet de levier important pour l'obtention d'un prêt et la modernisation complète de l'établissement.

Une convention est annexée.

Donc, après avis de la conférence Développement Économique et Attractivité, il vous est demandé de décider d'attribuer cette subvention de 30 000 €. Je tiens à souligner aussi que la région est partie prenante dans cet investissement immobilier pour un montant de 50 000 €.

Merci.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité, je suppose.

Nous pouvons, puisque vous avez parlé d'étoiles, nous féliciter d'avoir enfin une étoile au Michelin avec un restaurant de l'agglomération et de la ville.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BODER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Madame Poueyto, soutien à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Pau Pyrénées.

**19 - SOUTIEN A LA SOCIETE COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF PAU PYRÉNÉES - COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI**

**Rapporteur :** Mme Josy POUEYTO

**Mme POUEYTO :**

Oui, Monsieur le Président et chers collègues, cette société a été créée le 23 mai 2013 et elle est donc dénommée SCIC Pau Pyrénées. Elle a pour objectif de contribuer au développement local en favorisant le soutien à la création d'emplois et d'activités de façon solidaire.

Cette convention de cette société est liée avec la Communauté d'Agglomération par une convention triennale qui est arrivée à son terme le 31 décembre dernier. Une nouvelle convention vous est donc proposée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, et dans le cadre de cette convention, la CAPBP apporte son concours au programme d'actions qui consiste à accompagner des entrepreneurs dans le test et le développement d'activités à travers un contrat d'appui aux projets d'entreprises dit CAPE et le statut d'entrepreneur Salarié Associé, ESA.

Il s'agit aussi de favoriser le développement de l'entreprenariat collectif.

Et cette société intégrera d'ailleurs, à cet effet, le pôle Laherrère au second semestre 2023.

Nous les aidons avec une subvention, qui est inchangée – c'est quand même à souligner – depuis 2019, pour un montant de 28 910 €.

Il vous est donc proposé d'approuver ce soutien pour cette société et de leur donner la subvention, octroyer la subvention de 28 910 € et de vous autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

#### **M. le Président :**

Merci, Madame Poueyto.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Nélia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prend pas part au vote** : M. Kenny BERTONAZZI

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Monsieur Patriarche, désignation d'un représentant auprès du conseil d'administration de l'Association French Tech. Tout le monde sait combien j'aime le français.

**20 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION FRENCH TECH PAU BÉARN**

**Rapporteur** : M. Nicolas PATRIARCHE

**M. PATRIARCHE** :

Oui, Monsieur le Président.

C'est un label national destiné, comme vous le savez, à...

**M. le Président** :

C'est cela qui est triste.

**M. PATRIARCHE** :

... aider et promouvoir les start-ups, les TPE/PME qui sont innovantes. Et comme il y a une volonté d'export, effectivement, le terme anglais doit s'expliquer par cela.

Nous avons la chance, sur notre territoire, d'avoir une association labellisée depuis 2019. C'est une labellisation de 3 ans qui est, donc, en cours de renouvellement. Cette association est installée à Hélioparc, elle regroupe aujourd'hui 120 adhérents, elle est présidée actuellement par Monsieur Vincent Escudé, que l'on a déjà aidé dans cette Communauté d'Agglomération pour sa société Prof en poche qui est une belle réussite. C'est une vitrine pour notre territoire.

Et donc, il est proposé, aujourd'hui, que la Communauté d'Agglomération ait un représentant siégeant au conseil d'administration.

Monsieur le Président, vous m'avez demandé de proposer ma candidature comme titulaire avec celle de Thibault Chenevière comme suppléant, et comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, s'il y a unanimité, nous n'avons pas besoin de procéder à un vote à bulletin secret, sauf si...

**M. le Président** :

Je regarde dans les yeux et je crois que tout le monde accepte que ce ne soit pas un vote à bulletin secret.

Et donc, unanimité.

**Monsieur Patriarche comme titulaire et Monsieur Thibault Chenevière comme suppléant sont désignés à l'unanimité pour représenter la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées au sein du Conseil d'Administration de l'association French Tech Pau Béarn.**

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUTER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Monsieur Chenevière, indemnités dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée Est de la ville de Pau.

**21 - ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE EST DE LA VILLE DE PAU**

**Rapporteur** : M. Thibault CHENEVIÈRE

**M. CHENEVIÈRE :**

Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit du dispositif classique d'indemnisation des commerçants lorsqu'il y a des travaux. C'est le cas pour l'îlot Batsalle.

Il s'agit donc du dossier de la boulangerie Melo qui a été étudié par la commission d'indemnisation.

Donc, il vous appartient d'accorder cette indemnité qui est de 868 € et qui vient en complément d'une avance de 5 000 €, et également d'approuver une autre avance de 5 000 € pour la phase des travaux à venir.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUTER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Dudret, Agence d'Urbanisme, convention triennale.

*Conseil Communautaire jeudi 30 mars 2023*

## **22 - AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRÉNÉES : APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE 2023-2025 ET DU PROGRAMME 2023**

**Rapporteur : M. Victor DUDRET**

**M. DUDRET :**

Oui, Monsieur le Président.

Comme chacun sait, l'AUDAP est une association loi 1901 qui a même des activités dans le domaine de la prospective territoriale et la planification en accompagnement des collectivités adhérentes.

La Communauté d'Agglomération est membre de droit de cette association, tout comme la Communauté d'Agglomération Pays-Basque et la Région Nouvelle-Aquitaine et les services de l'État.

Une première convention avait été signée en 2020. Elle est arrivée à son terme. Et donc, aujourd'hui, l'Agence, dans le cadre de son contrat d'agence, a modifié un petit peu ses objectifs pour les recadrer dans le domaine de la transition écologique, sociale et économique. Et donc, il convient de signer une nouvelle convention cadre triennale, portant sur la période 2023-2025, pour permettre à l'association de planifier les actions qui sont demandées par ses membres et en particulier par l'Agglomération. Donc, le projet est joint en annexe.

Le montant prévisionnel de la contribution financière annuelle de l'Agglomération à l'Agence est fixé à 204 200 € par an pour les années 2023 à 2025, cette participation étant divisée en deux :

- la première, c'est la cotisation de la collectivité à hauteur de 95 000 € en qualité de membre de droit ;
- et le reste, ce sont des contributions aux missions basées sur un coût de journée et qui font chaque année l'objet d'une nouvelle convention.

Pour ce qui concerne l'année 2023, ce sont au total 210 jours de travail qui sont commandés pour un coût à la journée de 520 €, selon 3 des axes nouveaux qui ont été définis :

- 20 jours de travail sont sur le thème de la « Préservation, garantie, valorisation des ressources » en particulier la ressource en eau. Et ce travail accompagnera aussi le Plan Climat Air-Énergie Territorial et des missions au service des transitions écologiques ;
- 140 jours de travail sont sollicités dans le domaine de l'aménagement et le développement des espaces de centralité et des bourgs pour accompagner aussi la prochaine modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en ce qui concerne les clôtures et l'articulation de l'urbanisme et de la mobilité ;
- et enfin, un certain nombre de jours, 50 jours, sont demandés dans le domaine de la « Cohésion sociale et des modes de vie » sur le thème de l'urbanisme au service de la santé environnementale et le bien être des habitants, ceci en cohérence avec la ligne politique du schéma de cohérence territoriale.

Donc, en 2023, pour résumer :

- 95 000 € de cotisations ;
- et 109 200 € correspondant aux jours de travail programmés.

Il est donc demandé de bien vouloir approuver la convention cadre triennale qui a été annexée et autoriser Monsieur le Président à signer cette convention, et à décider aussi de l'attribution de

cette somme de 204 200 € qui sera versée en deux fois au cours de l'année.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUTER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Dudret, procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

**23 - APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**Rapporteur :** M. Victor DUDRET

**M. DUDRET :**

Oui, Monsieur le Président.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est l'objet d'une procédure de modification qui a été programmée par arrêté le 28 juin 2022. Et la délibération du 30 juin qui a suivi a défini les objectifs de la procédure de cette modification.

Pour résumer rapidement, ce projet de modification porte sur :

- la modification du règlement graphique ;
- une modification des emplacements réservés ;
- la création de périmètres d'attente d'un Projet d'Aménagement Global à Pau et Idron, donc, ce qui gèle un certain nombre de surfaces à construire ;
- la modification du règlement écrit ;
- la modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur un certain nombre de communes de l'agglomération ;
- une modification des servitudes d'utilité publique concernant certaines communes et des risques d'inondation, à Lée en particulier.
- et enfin, la concertation obligatoire sur le projet de modification n°2 du PLUi.

Les objectifs et les modalités ont été approuvés par une délibération du 30 juin également.

La concertation a recueilli 46 contributions au total et 4 rendez-vous au Piano sur place, et 41 courriers et courriels.

Le conseil communautaire du 30 septembre 2022 a approuvé le bilan de cette concertation et le projet a été notifié aux maires des 31 communes de la Communauté d'Agglomération. Et on a été rechercher l'avis des personnes publiques associées.

La commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers a donné des avis favorables avec une petite réserve sur une zone de jardins collectifs sur un secteur à Pau.

Le Syndicat Mixte du Grand Pau a donné un avis favorable.

Et en matière d'environnement, on peut noter que la Mission Régionale de l'Aménagement et de l'Environnement a mis en avant que l'évaluation environnementale réalisée a permis d'apprécier la prise en compte de la démarche « éviter, réduire, compenser ». Une observation a cependant conduit à modifier le projet de cette modification sur l'Orientations d'Aménagement et de Programmation de la Porte Est à Idron pour y ajouter la nécessité de protéger les éléments boisés.

Suite à cela, l'enquête publique ouverte par arrêté s'est déroulée du 24 octobre 2022 au 25 novembre : 6 permanences ont été tenues dans les mairies de Pau, Rontignon et Artiguelouve ; et au total, 62 observations déposées par le public, majoritairement sur le registre numérique et donc, aussi par courrier et registres papiers, ont été constatées.

Il faut quand même noter que cette enquête publique a été marquée de nombreuses observations présentant des thèmes similaires, à savoir la réalisation à court ou moyen terme de projets de construction à Pau et la prise en compte de la préservation des arbres et de la biodiversité, et de la limitation de l'imperméabilisation des sols.

Cependant, il convient de noter que les projets cités par ces collectifs et associations ne font pas l'objet de la présente procédure de modification et que cette dernière a suivi et respecté en tout point le cadre réglementaire exigé.

Le Commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 19 décembre 2022. Il a émis un avis favorable sur ce projet de modification, assorti néanmoins de quatre réserves et d'une

recommandation.

Pour donner suite aux remarques formulées par les personnes publiques associées, la MRAE et la Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, les changements ont été apportés dans le projet de modification à Arbus, Artiguelouve, sur la commune de Lée, Artiguelouve encore.

Et dans les plans des « zones inondables », ont été différenciés des secteurs inondables issus de « l'Atlas des zones inondables » des autres secteurs issus des études hydrauliques où les aléas sont moyens-forts. Donc, ces modifications ont été introduites dans le projet qui est mis aujourd'hui à l'approbation.

Des suites ont été données aux remarques formulées pendant l'enquête publique par le public et les communes et les modifications ont été réalisées également.

Concernant les conclusions du commissaire enquêteur, l'Agglomération a répondu aux réserves et à la recommandation du commissaire enquêteur.

La première réserve portait sur les justifications des modifications et les critères de choix. Nous avons demandé au tribunal administratif des explications pour y voir un peu plus clair, nous ne les avons pas obtenues. Néanmoins et pour compléter la notice, et répondre aux demandes de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer de la Chambre d'Agriculture, on a réalisé une étude qui affine les changements de destination envisagés et leurs impacts agricoles, paysagers, sur la biodiversité et sur la capacité des réseaux qui a été rajoutée à la notice de présentation de la modification n°2 soumise aujourd'hui à approbation.

La réserve n°2 portait sur les effets indirects de la modification sur l'environnement. La réponse est claire, et on la trouve dans l'avis de la MRAE du 10 octobre 2022 qui démontre que l'évaluation environnementale respecte les attentes pour ce type de procédure, et spécialement, sans ambiguïté, sur la démarche « éviter, réduire, compenser ». Ainsi, l'Agglomération a réalisé toutes les études nécessaires pour connaître les incidences des modifications proposées et appliquer la démarche « éviter, réduire, compenser », fin de citation.

La réserve n°3 porte sur la capacité de logements nouveaux à préciser par commune. Il convient de noter que cette modification n'induit pas d'augmentation des surfaces urbaines et à urbaniser au détriment des zones naturelles et agricoles. Un tableau récapitulatif des évolutions de surfaces des zonages et les impacts sur la production de logements a donc été intégré à la fin de la notice de présentation de la modification n°2 soumise aujourd'hui à approbation. Le résultat est en page 267 et il indique une diminution de 19 logements.

La réserve n°4 a porté sur la nécessité d'un dialogue sur des sujets qui étaient hors domaine de la modification n°2.

Et enfin, les recommandations du commissaire enquêteur portent sur le « PLUi, projet de développement durable » devant s'adapter aux évolutions législatives dans ce domaine. Cette recommandation, bien sûr, est en phase avec le travail conduit par l'Agglomération et avec les perspectives d'évolution du document d'urbanisme à venir.

Donc, aujourd'hui, il est proposé, Monsieur le Président, d'approuver cette modification et d'appliquer derrière toute la procédure de mise en ligne de ce document qui sera opposable dès lors qu'il aura été publié selon les règles en vigueur.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des observations ?

Vous avez la parole...

**M. BOURDET** :

Merci, Monsieur le Président.

J'interviendrai sur plusieurs points de cette délibération.

De nombreux sujets, d'abord sur le fond, de nombreux sujets sont évoqués aussi bien lors de la concertation que lors de l'enquête publique qui s'est déroulée l'automne dernier.

Premier exemple : nous avons tous suivi sur la presse locale, le reclassement de la forêt où le permis de construire du village artisanal a été retiré. Son reclassement en site protégé, situé sur la trame verte et bleue et proche de la rivière Ousse des Bois, devient une priorité. Nous devons aller dans ce sens-là pour protéger ce secteur. Le corridor aussi de la rivière Ousse des Bois n'est actuellement pas respecté.

Deuxième point sur le fond : sur les exemples de tous les collectifs qui s'expriment régulièrement, dans la presse, sur les réseaux sociaux et d'autres médias, ils ont besoin d'être écoutés. Ils nous interrogent tous aussi, sur la façon dont les documents que nous votons sont aussi appropriés par la population, par les citoyens.

Rendez-vous compte, le PLUi voté en 2019 comprend environ 6 600 pages et de nombreux documents graphiques. Depuis, deux modifications ont vu le jour. Nous avons vu avec satisfaction l'abandon du projet Kennedy, mais d'autres aménagements aussi posent question - Trespoey, transport des effluents de l'hippodrome, préservation des arbres - et demandent aussi des réponses claires de la part de notre Agglomération. Chaque cause est légitime, et les inquiétudes sur l'avenir sont importantes.

Dernier point un peu technique, mais bon, contradiction sur la volonté aussi d'introduire dans le mix énergétique plus de photovoltaïque. Par exemple, le PLUi impose des panneaux intégrés et non en surimposé, avec risque de fuites, de feux, de perte de rendement. Ce règlement est valable dans le périmètre des monuments historiques.

Sur la forme, maintenant : une concertation ne peut pas se passer l'été, moment où les familles sont souvent déconnectées et accaparées par la vie familiale. De plus, des réunions publiques avec les citoyens doivent constituer des moments privilégiés pour débattre, bien avant les enquêtes publiques. D'ailleurs, le commissaire enquêteur a émis 4 réserves - cela a été cité là tout à l'heure - et la numéro 4 me semble fort utile à analyser, et il faut que notre collectivité en tienne compte. Il n'y a jamais assez de réunions d'échange, de concertation pour lever les doutes. La démocratie locale est aussi à faire vivre avec ce type de réunion publique.

Enfin, j'ai demandé lors de la conférence Mobilité grands travaux, que l'Agglomération chapeaute une méthode pour que toutes les communes disposent des mêmes moyens pour informer le public de la même façon : alors, à travers les sites web, les journaux municipaux ou les réseaux sociaux.

Pour terminer, un point me semble extrêmement important. La recommandation du commissaire enquêteur me semble très forte à traduire dans le contenu des nouvelles orientations juridiques et ainsi de suite, tout ce qu'on lit dans la recommandation, et je pense que de plus en plus d'élus

font des efforts en ce sens, mais notre Agglomération doit gagner en lisibilité.

Le Plan Climat-Air-Énergie Territoire est là pour nous guider et l'ambition de la neutralité carbone, en 2040, nous oblige, avec la préservation de nos espaces naturels et la limitation de l'artificialisation des sols.

Je m'abstiendrai donc sur cette délibération pour demander plus de démocratie, plus de prise en compte de la parole des citoyens en amont des projets identifiés.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. le Président :**

Merci.

On mélange beaucoup de sujets, mais je ne vais pas polémiquer sur le sujet. Comme l'a rappelé Victor Dudret, un certain nombre des projets que vous évoquez ne sont pas dans le périmètre, donc, cela ne sert à rien de mélanger exprès pour donner le sentiment de confusion.

Oui, Madame...

**Mme CAMELOT :**

Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Éric Bourdet et je le remercie pour son intervention.

Oui, je voulais juste synthétiser un petit peu la position de certains élus palois. Les réponses de l'Agglomération nous semblent insuffisantes pour voter cette délibération : les réponses aux réserves du commissaire enquêteur et notamment la réserve n°2 et la réserve n°4.

Concernant la réserve n°2, sur les effets indirects sur l'environnement, la réponse est : toutes les études ont été réalisées. Il ne me semble pas qu'il s'agisse d'une réponse. Quels sont les effets indirects sur l'environnement ? Nous ne savons pas. Les études ont beau être réalisées, si nous ne savons pas quels sont les effets sur l'environnement, cela n'est pas suffisant.

Et concernant la réserve n°4, sur le « dialogue renoué » qui semblait nécessaire au commissaire enquêteur, donc, il y a eu une réunion publique, concernant la problématique de la rue de la Fontaine Trespoey. On ne peut en aucun cas dire qu'il s'est agi d'un lieu d'échange et de communication. La réunion qui a eu lieu était entièrement descendante et explicative d'un projet commercial et en aucun cas une réunion où ont pu se concerter les habitants et les élus. Donc, il nous semble évident que nous, l'Agglomération, nous n'avons pas répondu aux réserves du commissaire enquêteur. Et pour cette raison, nous ne pouvons pas voter cette délibération même si l'on nous explique qu'il ne s'agit pas vraiment de cela, mais n'empêche que tout cela fait partie de la délibération que l'on nous a présentée, voilà.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Madame Né, puisqu'un certain nombre de ces projets concerne, et de ses polémiques, concerne Artigueloutan, vous voulez dire un petit mot ?

**Mme NE :**

Oui, je veux bien.

Effectivement, il s'agit de polémiques parce que, vous l'avez rappelé, dans la modification du PLUi 2, si j'ai bien compris, ce que vous essayez de dire, on ne parle pas de méthanisation. La Commune d'Artigueloutan a retiré un emplacement réservé sur un chemin en terre qui ne passe pas loin du projet, justement pour dire que ce chemin va rester en terre et qu'à aucun moment il ne sera élargi.

Maintenant, je vois que vous voulez parler du projet de méthanisation. Alors, moi, je vais vous donner l'avis des élus. Tous les jours, quand on est maire, on doit avoir à faire à des gens qui sont contre tout. Les gens sont contre la méthanisation, les gens sont contre les éoliennes, ils sont contre le Linky, ils sont contre le vaccin, ils sont contre tout, voilà.

Donc, moi je demande un petit peu de sérieux. Quand on est élu, on n'est pas là forcément pour relayer les opposants où il y a beaucoup de mensonges et de faussetés qui sont dits. Effectivement, vous parlez de réseaux sociaux. On est inondé de mails avec des lettres qui disent tout et n'importe quoi. Il y a même des vidéos YouTube. Ce n'est que du mensonge. Donc, moi, je vous avoue qu'en tant qu'élue, je suis fatiguée d'entendre cela en permanence, mais alors là, quand c'est relayé par des élus, moi, je demande un petit peu de responsabilité, un petit peu de calme.

Par exemple, par rapport à ce projet de méthanisation, il y a eu quatre recours de faits. On est passé en audience, enfin, les porteurs de projets sont passés en audience mardi sur deux recours. Vendredi, donc, quelques jours avant, les opposants se sont désistés ; se sont désistés parce qu'évidemment, les recours n'ont aucun fondement. Ce sont simplement des recours abusifs.

C'est quoi le but ? Moi, je me demande, c'est quoi le but ? Faire perdre du temps ? Parce que c'est cela en fait, c'est faire perdre du temps. On a perdu trois ans.

Alors, vous parlez de concertation. Le projet, il n'est pas nouveau, il existait bien avant moi. Cela fait douze ans qu'il y a ce projet dans les clous. Il y a eu des réunions, on a reçu les gens, les gens ne sont pas d'accord. Ils ont le droit de ne pas être d'accord. Mais il y a eu des échanges : dans les bulletins municipaux on a fait X articles. Il y a eu plusieurs réunions. Ils ne sont pas d'accord ? Eh bien, voilà. Maintenant, pour moi, le projet est un projet logique... enfin, je ne sais pas... vous êtes écologistes. Donc, expliquez-moi, en quoi valoriser de la « merde » pour en faire du biogaz et des engrais sans pesticide, cela ne va pas dans le sens de l'écologie ? Enfin moi, j'avoue, je ne comprends pas. Donc, on peut toujours trouver des raisons à tout, mais moi je demande un petit peu de sérieux, voilà ; un petit peu de sérieux au niveau des élus et ne pas toujours aller relayer les propos d'opposants. Ils font leur travail, ils le font bien d'ailleurs, mais un petit peu ...

Par exemple, je ne vous ai jamais vus, moi, sur Artigueloutan. Je ne vous ai jamais vus. On n'a jamais parlé de ce projet, vous n'êtes jamais venus me voir. Je pense que vous n'avez jamais vu les agriculteurs parce que l'on parle bien d'agriculteurs, sur le territoire. C'est dix agriculteurs sur le territoire, plus le Domaine de Sers. Donc, eux, ils ont ce projet, oui ! Ils vont essayer de faire quelque chose de nouveau parce qu'il y a douze ans, c'était nouveau de faire cela. Ils ont du courage parce que ce n'est pas rien de monter des projets comme cela. Donc, là, cela fait trois ans qu'ils attendent. Là, du coup, ils sont en difficulté parce que effectivement, les opposants, ils ont réussi à faire retarder le projet et voient qu'avec le prix, l'augmentation des prix, ... Enfin voilà. Ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal !

Donc, moi, je suis en colère et je suis en colère d'entendre que des élus relayent des âneries. Donc, on m'a demandé mon avis, je le donne. Moi, je parle de la méthanisation à Artigueloutan parce que... Enfin, c'est ce que j'ai cru comprendre. Donc, je vous le dis comme je le pense, maladroitement peut-être, mais voilà.

**M. le Président** :

Merci beaucoup, Madame Né.

*Applaudissements.*

J'ai même lu dans des publications que je soutenais ce projet pour évacuer le crottin de mes chevaux !

**Mme NE** :

C'est toute la journée des âneries. Quand on est maire, on le sait ! On est habitué. Mais bon, je trouve que quand on est élu, on a la responsabilité de ne pas relayer n'importe quoi, de réfléchir à ce que l'on dit. Il y a des arguments, tout peut s'entendre, mais voilà... J'invite les gens sérieux qui veulent venir discuter avec les agriculteurs, avec la commune... Si l'on soutient ce projet, ce n'est quand même pas n'importe quoi, je ne suis pas folle. Ce projet, il va être sur ma commune. Je n'ai aucun intérêt à ce qu'il y ait des dégradations, des troubles de l'environnement pour la santé de mes habitants, enfin, quand même !

**M. le Président** :

Merci, Madame Né.

Monsieur Mora...

**M. MORA** :

Merci, Monsieur le Président.

Ma chère collègue d'Artigueloutan, je vais venir à votre, pas rescousse, parce que je sais que vous avez du caractère pour vous défendre et vous le faites très bien.

Pour ma part, je suis petit actionnaire du Gaec du Petit Luz, à Pardies-Piétat, sur le projet de méthanisation et qui est porté par ma famille, et un projet à 4 M€. Donc, là, je sais aussi de quoi je parle puisque je le connais. J'en fais partie, quelque part, indirectement, même si je n'y connais pas grand-chose. Et je peux vous dire que donc, sur la Plaine de Nay, cela a été, mais tortueux, cela a été méchant, cela a été agressif, cela a été tout ce que vous voulez pour un jeune de 23 ans à l'époque, ingénieur, pour monter ce projet.

Et aujourd'hui, tout le monde reconnaît que ce projet est totalement vertueux, et toutes les semaines, il y a des visites sur les lieux. L'association des Maires du 64 a fait des visites. Le Syndicat Mixte de l'eau potable de Jurançon travaille aussi avec. C'est l'avenir. C'est un jeune de 23 ans qui porte ce projet et qui, à 23 ans, a dû subir les foudres de tout le monde, et en fait, avec mon œil pas très technicien, mais un petit peu politique, je me dis qu'il faut aller voir tout simplement, il faut interroger les personnes. Et il n'y a rien de pire que de dire n'importe quoi sur

des projets que l'on ne maîtrise pas. Je ne suis pas en train de dire que dans cette salle, des gens pourraient dire n'importe quoi, je suis juste en train de dire que moi, je suis content qu'à Artigueloutan il y ait ce projet. Il en faut d'autres sur les communes.

Ce sont des projets d'investissement qui sont lourds à porter, il faut beaucoup de courage pour les porter, et je pense que finalement, c'est l'avenir. Donc, je sais un petit peu de quoi vous parlez, Madame la Maire d'Artigueloutan.

**M. le Président :**

Merci, Monsieur Mora.

Monsieur Denax...

**M. DENAX :**

Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Il est important, je pense, d'apporter et d'aborder la construction du PLUi puisque le PLUi et la construction est, quelque part, des fois décriée ; pour mes collègues, donc, d'apporter la construction du PLUi pour les collègues et les habitants des 31 communes. Ce sont des éléments qui ont guidé le travail de nombreux élus des communes concernées par le PLUi, entre janvier 2017 et décembre 2019, puis de 2020 jusqu'à ce jour, pour cette mandature : ateliers, commissions, séminaires, concertation d'acteurs constitutionnels, Chambre d'Agriculture, Direction Départementale du Territoire et de la Mer, Conservatoire des Espaces Naturels, la DRAC, la Chambre de Commerce, l'État, j'en passe et des meilleurs.

Règlement d'urbanisme unique pour 31 communes de la Communauté d'Agglomération. Rappelez-vous, chaque commune avait son Plan Local d'Urbanisme communal.

Les lois, il a fallu donc prendre en considération :

- la loi Sru, Solidarité Renouvellement urbain de 2000 ;
- la loi Urbanisme et Habitat, l'UH de 2003 ;
- la loi d'Engagement National pour le logement de 2006 ;
- la loi Grenelle de l'environnement de 2009 et de 2010 ;
- enfin, la loi Alur, Accès au logement et à urbanisme rénové de 2014.

Objectifs :

- revitalisation des centres urbains et des bourgs ;
- renforcement de la mixité sociale ;
- maîtrise de la ressource foncière ;
- maîtrise et mise en valeur du patrimoine urbain ;
- réduction de l'artificialisation des sols.

qui ont régi, donc, des travaux de ce PLUi ; objectifs affichés et demandés par l'État avec, je vous le rappelle, réduction de 50% des terrains urbanisés en 2019, 50% des terrains urbanisés en 2019. La concertation est priorisée de l'urbanisation sur les communes urbaines : installation d'un TUC, dont on a parlé la dernière fois, d'un Tissu Urbain Constitué, dans les centres bourgs et les villages, fin de l'urbanisation en limite urbaine des villages et des villes.

Une fois le PLUi adopté, le maire de la commune et les services d'urbanisme sont donc tenus de

suivre et d'appliquer le règlement du PLUi, comme de respecter les phasages et demandes de constructions des zones urbanisées, que ce soient :

- des zones en UBr que l'on appelle les zones de centre bourg,
- et en zone 1AUr qui sont caractérisées par des orientations d'aménagements prioritaires.

Il appartient cependant à chaque commune de voir comment organiser la concertation avec les habitants de la commune quand arrive le projet. Ce que je veux dire par là, c'est que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal n'est pas sorti comme cela entre services. Il a été travaillé, et je le dis et précise, mes autres collègues pourront le dire, il a été travaillé complètement par tous les élus des communes responsables, avec un nombre incalculable d'ateliers entre 2017 et 2019.

Aujourd'hui, s'il y a des modifications dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, c'est normal, on ne peut pas être, et vous allez le voir tout à l'heure, dans un des thèmes que je vais aborder, dans une des conséquences que je vais aborder, vous allez voir que c'est logique et c'est normal. Donc, ce que je veux dire par là, c'est qu'il faut respecter un petit peu, quelque part, le travail des élus. Et je remercie donc Marie-Claire Né d'avoir abordé le sujet sur ta commune. Je précise aussi que Marie-Claire Né travaille au centre hospitalier, donc, elle sait plus que quiconque ce qui compte au niveau santé.

Merci.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Oui, je vous écoute...

**Mme CAMELOT :**

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais répondre à Madame Né, non pas sur le fond parce que sur le projet méthaniseur, je suis à votre entière disposition pour vous expliquer ce que pensent les écologistes de ce projet-là particulièrement. Donc, vous pouvez me contacter quand vous le voudrez et je prendrai le temps de le faire.

**M. le Président :**

Au cas où vous ne le sauriez pas.

**Mme CAMELOT :**

Je voudrais simplement dire que je trouve particulièrement préoccupant qu'une élue accuse à plusieurs reprises les élus qui ne sont pas d'accord avec elle de manque de sérieux parce que cela s'appelle tout simplement la démocratie, Madame. Si nous ne sommes pas d'accord avec vous, vous n'avez d'autre choix que de respecter nos opinions et nous pouvons en discuter. Mais nous taxer de manque de sérieux, je trouve cela particulièrement désobligeant et même préoccupant.

**M. le Président :**

Monsieur Blanco...

**M. BLANCO** :

Oui, merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas intervenir sur la question de la méthanisation, tout simplement parce qu'elle n'est pas concernée par cette modification. Donc, là, le débat il me paraît un peu étrange, même si...

**M. le Président** :

Enfin les remarques n'en n'étaient pas très éloignées, vous en conviendrez.

**M. BLANCO** :

Non, mais enfin, cela s'appelle un procès...

**M. le Président** :

Lorsque vous avez des élus qui sont la cible d'attaques particulièrement virulentes et particulièrement déloyales, comprenez leur émotion lorsque l'on donne écho à ces attaques-là...

**M. BLANCO** :

Mais moi, je n'ai pas entendu d'échos à des propos désobligeants.

**M. le Président** :

Si vous aviez tendu l'oreille, Monsieur Blanco, peut-être que vous auriez entendu.

**M. BLANCO** :

Non, non, Monsieur le Président, j'écoute avec beaucoup d'attention. Mais ce que je veux dire, c'est que le débat sur la méthanisation, il est ouvert, mais il est étranger à la délibération que nous avons, sur laquelle nous avons à nous prononcer aujourd'hui. Je suis d'accord avec vous, chers collègues, pour moi il n'y a pas de discussion, aujourd'hui, sur ce sujet-là.

Ensuite, ce que je veux dire d'une manière générale, c'est que, moi, je comprends la difficulté...

**M. le Président** :

Non, non. Mais Monsieur Blanco, je comprends que ...

**M. BLANCO** :

Non, mais je veux parler du PLUi...

**M. le Président** :

Non mais, j'y viens.

Je comprends que vous n'avez pas entendu. Mais moi, j'ai entendu des remarques qui ont été faites, par exemple à propos du transport de matières pour alimenter le méthaniseur, depuis, Monsieur Bourdet, depuis...

**M. BLANCO** :

Je vous parle de ce qui s'est dit ce soir, moi...

**M. le Président** :

Ce soir, c'est pourquoi je dis que vous n'avez pas écouté. Parce que Monsieur Bourdet qui est honnête, indiquera que oui, il a bien fait allusion et j'avais même cru entendre d'autres allusions ou d'autres échos de ce point de vue-là. Donc, je comprends très bien l'émotion de Madame Né. Vous avez la parole...

**M. BLANCO** :

Oui, Merci Monsieur le Président.

Moi, d'une manière générale, je suis contre l'invective, contre les procès personnels, contre les interventions concernant des affaires personnelles. Vous voyez peut-être ce que je veux dire par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure. C'est-à-dire que la règle, c'est que l'on ne s'occupe pas de nos intérêts, on s'occupe, chacun en fonction de nos convictions, de l'intérêt général, voilà, et je pense qu'il faut accepter cette contradiction.

Et ce que je veux dire... J'ai lu le rapport du commissaire enquêteur. Ce que nous dit le commissaire enquêteur, il intervient surtout sur la forme, et cela c'est un vrai problème, et je rejoins ce que dit le commissaire enquêteur. Il souligne d'abord la faiblesse du temps de la concertation, la concertation, dans ce dossier, du 11 juillet 2022 au 9 septembre 2022. C'est-à-dire, j'ai l'impression, pour le projet Kennedy, c'est la même chose. On choisit avec beaucoup d'attention le temps de la concertation, et comme par hasard, elle intervient pendant les périodes estivales. C'est un regret que je formule. Il faut que les concertations, elles se déroulent au moment où les Palois, les Palois, les habitants de notre agglomération sont présents. Cela serait mieux.

Voilà le vœu que je formule.

Ce que nous dit le commissaire enquêteur ensuite, c'est que lui, il préconise, il préconisait qu'il y ait des réunions supplémentaires. Et j'attire votre attention sur le fait que les préconisations du commissaire enquêteur ont été discutées devant la juridiction administrative, et la juridiction administrative n'a pas donné suite au recours de l'Agglomération. C'est-à-dire que normalement, on aurait dû quand même respecter, dans leur ensemble, ces préconisations. Cela n'a pas été le cas.

Mais enfin, moi, ce que je veux dire surtout, c'est que, tout à l'heure, notre collègue a rappelé à juste titre l'avalanche des textes législatifs et le temps qu'il a fallu pour le PLUi qui a été voté en

décembre 2019. Moi, je suis tout à fait conscient de la difficulté. Mais le problème, c'est que, et c'est vraiment le sens de mon intervention, c'est qu'aujourd'hui, il y a une nouvelle loi. Je suis désolé, mais il y a une nouvelle loi, c'est la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui préconise, qui prévoit, qui a été votée par nos représentants, le zéro artificialisation.

Donc, le sujet, désormais, ce n'est pas... J'entends l'effort qui a été rappelé tout à l'heure dans le PLUi qui a été voté en décembre 2019. On a diminué de 50% les zones qui étaient susceptibles d'être urbanisées. C'est un effort remarquable. Je ne discute pas cela. Mais aujourd'hui, ce n'est pas suffisant ! Quand on lit le rapport, le 6<sup>ème</sup> rapport du Giec, on voit bien que cela n'est pas suffisant. Et c'est pour cela qu'il y a une nouvelle loi, la loi du 22 août 2021 qui nous dit qu'il faut arrêter avec l'artificialisation. Vous m'entendez bien : arrêter ! Ce n'est pas continuer à moitié. Ce n'est pas diminuer. C'est stopper l'artificialisation parce que cela va mal se finir. Jusqu'ici, tout va bien. Mais cela va mal se terminer. Et c'est pour cela que, bon, c'est l'acronyme, « éviter-réduire-compenser », ERC, un de plus, mais cela veut dire ce que cela veut dire, c'est-à-dire que... Et là, je pense que la modification...

Moi, je ne vais pas voter cette modification pour les raisons liées à la faiblesse de la concertation et parce que c'est comme un appel à ce que désormais, dans toutes nos décisions, nous intégrions la loi du 22 août 2021 et que nous cessions l'artificialisation. On ne va pas refaire ... J'en profite, moi, j'essaie de ne pas abuser de mon temps d'intervention, mais tout à l'heure on va parler de l'habitat. Monsieur Mora va nous présenter le travail qui est fait et que je considère aussi. On va parler des eaux pluviales, Monsieur Denax nous l'a dit aussi.

Mais moi, ce que je pense, c'est qu'il faut changer de dimension et que dans notre réflexion et dans nos politiques d'urbanisme, il faut modifier notre façon de voir les choses. Et je ne dis pas que c'est facile. Et je ne dis pas que cela signifie de reprendre à son compte toutes les protestations, voilà, ... Cela, je dois le dire, cela ne m'intéresse pas et encore moins les attaques personnelles. Parce que l'on peut avoir un débat d'idées sur ces sujets qui sont fondamentaux de manière paisible. Enfin, je l'espère en tous les cas.

### **M. le Président :**

Merci.

Monsieur Mora...

### **M. MORA :**

Oui. Monsieur Blanco, je vais peut-être vous surprendre, mais je suis entièrement d'accord avec vous.

Comment ?

Je suis entièrement d'accord avec vous et si ce n'était que moi, j'irais dans votre sens de suite. Néanmoins, il y a des documents d'urbanisme qui sont aujourd'hui instaurés et nous sommes tous des légalistes. C'est-à-dire que l'on ne peut pas, aujourd'hui, choisir du jour au lendemain d'enlever la constructibilité de terrains qui sont constructibles.

On peut commencer. Et c'est ce que nous faisons, dans le cadre d'un travail qui a été entamé par Madame Sémavoine avec plusieurs maires qui ont des compétences liées justement à cette neutralité carbone que nous voulons en 2040. Je pense à mon voisin de gauche, Jean-Marc Denax, Victor Dudret, Nicolas Patriarche, nous nous voyons tous les mois pour vous proposer dans quelques mois quelque chose, avec l'aval de Monsieur le Président, qui tiendra la route

pour les quinze ans à venir.

Donc, j'adhère à vos propos. Mais on ne peut pas le faire du jour au lendemain. C'est-à-dire qu'un document d'urbanisme, il est opposable, c'est une base légale. Et si nous décidons aujourd'hui qu'un terrain qui était constructible, on s'oppose à sa constructibilité, quelle que soit la commune sur laquelle on est, nous sommes en infraction.

Et c'est un petit peu le message aussi que l'on essaie de faire passer, c'est que, je suis d'accord avec vous, on n'a plus le temps, mais je suis très sincère, on n'a plus le temps. Et les décisions que nous devons prendre dans les... Moi, je ne suis pas d'avis que le progrès technique va nous sauver. Donc, je pense que cela va être à nous de nous sauver.

Donc, les prochains documents d'urbanisme, chers à Victor Dudret, devront être pour beaucoup, beaucoup plus drastiques. On est en train de le préparer. Moi, j'ai envie de vous dire, laissons-nous tous ensemble le temps de le préparer. Mais on ne peut pas le faire du jeudi 30 au vendredi 31. Aujourd'hui, on ne peut pas décider comme cela parce que certains le souhaitent, que le terrain ne sera pas constructible. C'est impossible ! Le maire de Pau serait en infraction totale. Mais, je suis d'accord avec vous.

**M. le Président :**

Monsieur Bourdet...

**M. BOURDET :**

Je réponds simplement deux minutes. Je ne voulais heurter personne, bien évidemment. Vous me connaissez. Malgré tout, je suis pour la méthanisation, cela aussi, il faut qu'on le sache parce que je pense que c'est un outil technologique pour pouvoir aussi produire des biogaz et ainsi de suite. Donc, on peut me faire un procès dans tout ce que l'on veut, mais comme l'a dit Monsieur Blanco, c'est simplement au niveau de la méthode.

Et quand je suis intervenu, en conférence Mobilité et grands travaux, c'est simplement pour avoir une méthode commune, et les services ont reconnu, en effet, qu'il fallait aller dans ce sens-là, c'est tout. Je ne m'exprime que comme cela.

**M. le Président :**

Merci.

Moi, je veux simplement rappeler que zéro artificialisation nette, qui est l'objectif qui a été arrêté dans la loi, c'est pour 2050. Je fais écho à ce que dit Pascal Mora. Et donc, vouloir imposer des normes qui ne sont pas les normes arrêtées par la loi, d'une certaine manière, c'est outrepasser les choix collectifs qui ont été faits. 2050 ! Il reste donc 27 ans pour arriver à cela.

J'ai une petite différence avec Pascal Mora, avant de donner la parole à Victor Dudret. Moi, je crois que la science et la technique vont nous permettre, vont considérablement nous permettre d'échapper à ces contraintes, que c'est même cela qui va nous aider à concilier l'un et l'autre. Je le crois et j'y travaille autant que possible tout le temps.

Le travail sur la géothermie que, dans d'autres fonctions, nous avons sorti, il est très loin d'avoir atteint 1% de ce qui va être fait. Cela ne coûte rien. C'est une énergie totalement gratuite et éternelle, enfin éternelle à vue de l'humanité, puisque c'est sous nos pieds qu'il y a un réservoir

incroyable. Je viens de rencontrer des entreprises qui mettent en œuvre la géothermie dans le bitume des routes pour récupérer les calories que le soleil darde sur la surface noire de nos routes, pour l'enfouir dans le sous-sol et pour la réutiliser en hiver. Et c'est là ! C'est gratuit. C'est une énergie absolument gratuite et les pompes à chaleur, c'est absolument disponible. Cela demande un petit effort pour apprendre à les mettre en œuvre et peut-être un effort collectif pour proposer aux familles des financements qui soient accessibles et pas plus chers que l'installation au gaz. C'est directement là ! Et cela permet d'économiser 80% de l'électricité pour le chauffage et 90% pour la climatisation. Et c'est chez nous. Cela marche, au siège du Conseil Général que nous avons construit, il y a longtemps déjà. L'eau du canal sert à chauffer et climatiser.

Alors, moi, je crois, Monsieur Mora que la science et la technique vont considérablement nous aider. C'est une petite différence entre nous.

**M. MORA :**

Je vais revenir vers vous sur ce point, sur la voirie, le bitume. Je partage votre avis puisque lors du dernier congrès des maires, j'ai rencontré des sociétés qui font cela et je les rencontre prochainement pour essayer d'expérimenter sur un parking de ma commune, récupérer tout simplement la chaleur du soleil sur le bitume pour alimenter les bâtiments autour. Donc, sur ce point je vous rejoins.

**M. le Président :**

Énorme économie ! Nous avons calculé dans le rapport modéré dans son estimation que nous avons consacré à ce sujet au Plan, que cela pouvait nous permettre d'économiser six ou huit tranches de centrales nucléaires. Immédiatement disponible, totalement gratuit et éternel. Alors, pour l'instant cela n'est pas encore entré dans les mœurs, mais cela va entrer. J'y crois.

Et ici, nous allons pouvoir stocker le CO<sub>2</sub>. Monsieur Bernos, on stocke le CO<sub>2</sub> chez vous ? C'est un pilote mondial qui a été réalisé. C'est même la raison pour laquelle je crois que nous pouvons remplir l'objectif de 2040.

*Intervention inaudible.*

Non, mais là, il s'agit de capter le CO<sub>2</sub>, pas de le produire.

**M. BERNOS :**

Monsieur le Président, simplement pour aller un peu dans le sens du débat. Je ne vais pas rentrer dans le fond juridique parce que je crois que je n'ai pas à intervenir sur ces questions juridiques.

Mais je voudrais quand même rappeler un petit peu : la presse locale s'est fait l'écho, il y a quelques temps des consommations foncières sur les communes. Vous avez remarqué que notre commune est particulièrement vertueuse. Et pour aller un peu dans le sens que dit Pascal, il faut savoir que pour notre commune, si on est à zéro artificialisation nette, on le doit essentiellement à des choix qui ont été faits il y a quarante ans.

Et donc, bien sûr, la loi, la règle impose et le Président l'a rappelé, il y a les objectifs qui sont en 2050. Et vous avez raison de le rappeler. Malheureusement, on est contraint, et peut-être que le choix devant nous, on ne l'aura pas. Mais moi, je voudrais prendre l'exemple de ma commune, pour dire que pour arriver à un tel résultat, dans l'application des droits, il a fallu quarante ans. Il a

fallu quarante ans ! Et c'est cela qui est extrêmement complexe.

Le deuxième point : effectivement, quand on parle consommation foncière, moi, je fais quand même une remarque, c'est pour cela que je vais voter cette délibération. Je rappelle que dans d'autres endroits, le juge administratif a annulé des PLUi. Celui-ci n'a pas été annulé, il a été approuvé, donc, dans un contexte qu'a rappelé Jean-Marc, notamment, de très très longs débats et de très très longues procédures. C'est aussi important de le souligner. Mais je crois également que le problème de la consommation foncière, c'est que l'on ne récompense pas la vertu. En clair, les maires qui sont vertueux en termes de consommation foncière ne s'y retrouvent pas financièrement. C'est cela, la difficulté. Peut-être que là, il y a une réflexion législative à avoir. On sanctionne celui qui fait mal, mais on ne sanctionne pas celui qui fait bien. Et là, je crois, il y a vraiment quelque chose à voir parce que moi, je considère que vous perdez parce que vous respectez les règles de logement social, vous perdez parce que vous ne consommez pas foncièrement les terrains, et donc, cela c'est une vraie difficulté.

Mais pour conclure, rappelez-vous ce que je viens de vous dire : 1983-2023. Il a fallu quarante ans pour une stabilisation des consommations sur une commune comme la mienne.

### **M. le Président :**

Merci, Monsieur Bernos.

Monsieur Lalanne...

### **M. LALANNE :**

Oui, je ne pensais pas intervenir, mais comme il y a quasiment beaucoup d'explications de vote - je parle au moins pour les élus de Billère - nous voterons cette modification du PLUi parce qu'elle va dans le bon sens. Pour autant, le travail que l'on a pu réaliser avec les services a témoigné de l'intégration de toutes les remarques, que ce soit sur le PLUi ou même sur les Orientations d'Aménagements Programmés. Donc, on peut être satisfait. Même si, je pense, qu'il est important d'écouter les élus qui peuvent voter « contre » ou s'abstenir parce qu'ils soulignent qu'il y a, soit des déficits démocratiques, soit nécessité de renforcer aussi les explications aux citoyens, ce que l'on peut faire en tant qu'élus. Moi, en tant que maire, je peux faire mon mea-culpa en me disant que ce que l'on a fait en matière d'information, de relais de l'information, ce n'est pas suffisant.

Avant-hier, on a eu une réunion justement à propos d'une Orientation d'Aménagement Programmé avec les riverains. Cela a demandé beaucoup de travail. Alors, ceux-là étaient assez mobilisés, ils sont satisfaits du résultat. Mais il y a beaucoup de citoyens qui, soit se désintéressent, soit se rendent compte un peu tardivement.

Donc, moi, la leçon que je tire de cette discussion et y compris du travail colossal qui est réalisé pour faire évoluer les textes d'aménagement sur notre collectivité, c'est qu'il faut consacrer plus de moyens et réfléchir à plus de moyens, à la démocratie, et réfléchir à associer, que ce soient les experts, que ce soient les associations et y compris celles qui contestent parce qu'il y a un déficit démocratique dans tous les pays et dans le pays. Alors, sans faire une digression sur les déficits démocratiques par rapport aux retraites, aux bassines et compagnie, je pense que l'on ne peut pas se satisfaire en disant : « Cela va dans le bon sens et on est les meilleurs. » On a à faire tous des efforts. Et donc, en ce qui concerne l'aménagement, l'habitat, il faut que l'on prenne beaucoup plus de soin dans l'information, la concertation, la consultation et y compris l'intégration de propositions qui ne viennent pas spontanément.

Moi, je me rends compte et je termine sur cela : je suis maire depuis 2008 et je me rends compte que le logiciel, il a changé. Alors, on a la chance d'être dans une commune urbaine à Billère. Donc, on a des problèmes moins difficiles parce que l'on est urbain, et puis ce qui est l'artificialisation nette, cela ne nous pose pas trop de problèmes et on a plutôt des friches, et encore on a beaucoup d'efforts à faire là-dessus aussi. Mais on n'a pas la même approche en 2023 qu'en 2008 ou en 2010. Et c'est cela qu'il est important d'intégrer pour que l'on change un peu nous-mêmes.

**M. le Président :**

Merci.

Monsieur Dudret...

**M. DUDRET :**

Merci, Monsieur le Président.

Un dernier point factuel pour bien faire comprendre que l'on est réellement sur cette trajectoire de sobriété foncière nous amenant au zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Les effets de la loi Climat et résilience ont cours puisque toutes les régions doivent avoir modifié leur schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires d'ici mars 2024. Des difficultés apparaissent puisque ce sont les régions qui doivent donner des prescriptions sur la sobriété foncière dans la répartition territoriale. Or, comme l'a bien souligné Monsieur Bernos, il y a eu des gens vertueux et des gens qui ne l'ont pas été, et il y a parmi nos régions des collectivités qui ne respectent pas la loi puisqu'elles ne sont toujours pas couvertes par un schéma de cohérence territoriale.

Donc, en mars 2024, nous aurons ces schémas. Ils s'appliquent. Les schémas de cohérence territoriale locaux sont en cours de révision, déjà, et ils devront prendre en compte les prescriptions de ces schémas régionaux. L'échéance, c'est le 22 août 2026.

La troisième échéance derrière, qui va s'appliquer, ce sont les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux, pour nous infra, qui s'appliquent à nos collectivités. L'échéance, là, est le 22 août 2027.

Et la difficulté va être justement, que ce soit au niveau du schéma de cohérence ou des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux, de territorialiser la sobriété foncière de façon à respecter l'égalité des territoires et l'équité en fonction, je dirais, des ressources dont ils disposent et des services qu'ils peuvent rendre aux uns et aux autres.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est « contre » ? 4

Qui s'abstient ? 3

4 voix « contre » et 3 abstentions.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Brigitte COUSTET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Votes contre** : M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA

**Abstentions** : M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Éric BOURDET, Mme Janine DUFAU POUQUET

### **Adopté à la majorité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Dudret, vous avez le rapport suivant : procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUi : la réalisation d'une centrale photovoltaïque à Lescar.

### **24 - APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE À LESCAR**

**Rapporteur** : M. Victor DUDRET

### **M. DUDRET :**

Merci, Monsieur le Président.

Donc, à Lescar sur le site Cap Écologia, l'Agglomération soutient un projet de transition

énergétique par la construction d'une centrale photovoltaïque dans un ancien site de stockage des déchets.

C'est un projet qui consiste en la construction d'environ 1,2 ha de panneaux photovoltaïques pour une puissance de sortie de 2 424 kWh kWc (kilowatt-crête). Cela rentre dans le projet de rénovation de tout cet espace.

La déclaration de projet entraîne donc une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal consistant en la transformation de la zone « N », naturelle, de la parcelle concernée en zone naturelle « R », correspondant à un secteur isolé des anciens sites à usage industriel en reconversion.

La délibération du 30 juin 2022 de ce conseil a défini les objectifs et les modalités d'une phase de concertation. La délibération du 30 septembre 2022 a arrêté le bilan de cette concertation en cela qu'il n'y a eu aucune observation formulée sur le projet dans le cadre de cette concertation.

Par écrit, la chambre d'agriculture sollicitée a fait part de deux remarques :

- sur l'activité agricole du site ;
- sur la libération du foncier lié à la plateforme de compostage.

La Mission Régionale de l'Aménagement et de l'Environnement a réagi sur plusieurs points et estime qu'une présentation dans le cadre d'une procédure commune d'évaluation environnementale serait plus opportune. Néanmoins, le porteur de projet n'ayant pas été désigné, les études liées à l'équipement en lui-même seront réalisées dans un second temps.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 octobre au 25 novembre et il n'y a eu aucune observation du public sur ce projet dans le cadre de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions et a considéré que ce projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque est nécessaire, utile et adapté. Il présente un caractère d'intérêt général au regard de la transition écologique et du changement climatique. Le commissaire enquêteur a donc émis un avis favorable au projet.

Donc, la présente délibération vise à déclarer d'intérêt général le projet de réalisation de cette centrale photovoltaïque à Lescar et d'approuver le dossier de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'annexé à la présente délibération, les informations ultérieures étant faites conformément aux règles en vigueur.

**M. le Président :**

Merci, Monsieur Dudret.

Pas d'observation.

Unanimité.

Ah ! Pardon, Madame la maire de Lescar...

**Mme REVEL :**

Simplement pour dire que ce projet vient compléter l'ensemble du projet de Cap Écologia sur la

transition énergétique. Je pense que c'est important d'en parler. On a parlé tout à l'heure de méthanisation. Il y aura aussi, là, une usine de méthanisation et de méthanation, et cette centrale photovoltaïque viendra alimenter un appareil pour faire de l'électrolyse de l'eau qui permettra de faire, avec la méthanation, encore du biogaz avec le CO<sub>2</sub> qui va être capté de la méthanisation. Donc, vraiment, c'est quelque chose de très vertueux, innovant et qui va faire, comme disait Monsieur Dorbane, la deuxième cathédrale de Lescar au fond de cette zone économique.

**M. le Président :**

On a le droit de préférer l'autre.

**Mme REVEL :**

Vous avez le droit.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

Monsieur Dudret, merci beaucoup.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Dudret, vous avez l'arrêt du projet de révision allégée n°2 dans le cadre du projet de plateforme de compostage, en complément de ce qui vient d'être voté.

**25 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) - ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°2 ET BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DU PROJET DE PLATEFORME DE COMPOSTAGE A LESCAR**

**Rapporteur : M. Victor DUDRET**

**M. DUDRET :**

Eh oui, nous sommes toujours à Lescar.

Donc, l'Agglomération soutient un projet de plateforme de valorisation des matières organiques dans le nord de la commune de Lescar, qui sera sûrement mieux située et dotée d'équipements plus modernes et performants que ceux de la plateforme existante située sur le site Cap Écologia et qui sont générateurs d'un certain nombre de nuisances, notamment olfactives.

De nombreuses plaintes depuis 2011 ont été constatées.

Donc, la fermeture de la plateforme actuelle est donc nécessaire et fait consensus.

La réalisation de ce projet au nord de Lescar est conditionnée au changement du zonage et à la réalisation d'une orientation d'aménagement et de programmation pour ce secteur garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité dans laquelle s'inscrit cette zone.

Le 30 septembre 2022, la révision allégée a été prescrite par le conseil communautaire et les modalités de la concertation ont été définies.

La concertation s'est déroulée de mi-octobre 2022 à mi-février 2023 et il n'y a pas eu d'observation sur ce projet de révision allégée.

Le dossier est donc prêt à être arrêté.

Il comprend, comme il est indiqué en annexe à cette délibération :

- le changement de zonage d'une partie d'une parcelle agricole ;
- l'ajout d'espaces verts protégés pour une surface totale de 1,13 ha ;
- et l'ajout d'une orientation d'aménagement et de programmation.

L'ensemble du dossier va être transmis aux personnes publiques associées, conformément aux règles en vigueur. Il sera également transmis pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale et il sera soumis à enquête publique.

Au vu des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, le projet de révision allégée n°2 du PLUi sera ensuite soumis à votre approbation.

Donc, cette délibération vise à tirer le bilan de la concertation tel que je viens de le présenter et à

arrêter le projet de révision alléguée n°2 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**M. le Président :**

Merci, Monsieur Dudret.

Pas d'observation.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Vous avez le rapport 26. Là, on va jusqu'à Poey-de-Lescar.

**26 - APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGUÉE N°1 POUR L'AMÉLIORATION DE LA PLAINES DES SPORTS ET DE LOISIRS À POEY-DE-LESCAR**

**Rapporteur :** M. Victor DUDRET

**M. DUDRET :**

Oui, Monsieur le Président, on s'éloigne un petit peu.

Donc, il s'agit là, d'approuver la procédure de révision allégée pour l'aménagement de la plaine des sports et de loisirs de la commune de Poey-de-Lescar.

Le 31 mars 2022, le conseil avait prescrit cette révision et défini les modalités de concertation sur ce projet pour permettre le réinvestissement et l'extension de la plaine des sports et de loisirs existante à Poey-de-Lescar.

Le projet de loisirs était déjà prévu dans le PLUi approuvé en décembre 2019, mais il était sur un autre site qui ne pouvait, je dirais, à la dimension de la commune de Poey-de-Lescar, supporter le projet tel qu'il avait été initialement prévu.

Par la mise en œuvre de ce projet, il est noté que, parallèlement à cette procédure de révision allégée, la procédure de modification n°2 du PLUi que nous venons de voter, a prévu le changement de zonage de UE en A, en agricole donc, des parcelles initialement prévues pour ce projet pour une surface d'environ 4,9 ha.

Donc, cela signifie que le transfert de cet équipement sur la zone existante, plutôt que de faire un droit initial, rend des terres à l'agriculture.

La concertation sur ce projet de révision allégée a eu lieu durant les mois d'avril et de mai 2022 sans observation du public durant cette phase de concertation.

Le conseil communautaire, en juin 2022, a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision.

L'enquête publique a donné lieu à deux observations dans le registre numérique pour soutenir le projet et l'ajout d'une délibération de la commune de Poey-de-Lescar pour soutenir l'intérêt général du projet.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport, son avis et ses conclusions le 20 décembre 2022. Il reconnaît l'intérêt général du projet et émet un avis favorable à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Cependant, il recommande, dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du projet d'aménagement, de prendre en compte les recommandations de l'autorité environnementale et de la chambre d'agriculture. Ce sont des recommandations qui portent sur la protection des berges du ruisseau, et de limiter les zones étanches afin de favoriser les infiltrations.

Les modifications du PLUi par le projet de révision allégée n°1 sont annexés à la présente délibération.

Donc, la présente délibération vise à approuver le dossier de révision et informer que les mesures de publicité seront effectuées telles que prévues par la réglementation.

**M. le Président** :

Merci beaucoup.

Il n'y a pas d'observation.

Adopté à l'unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Dudret, inventaire des capacités de stationnement et des possibilités de mutualisation de ces capacités en complément au rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

### **27 - INVENTAIRE DES CAPACITÉS DE STATIONNEMENT ET DES POSSIBILITÉS DE MUTUALISATION DE CES CAPACITÉS - COMPLÉMENTS AU RAPPORT DE PRÉ-SENTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**Rapporteur : M. Victor DUDRET**

### **M. DUDRET :**

Effectivement, là, nous remontons un peu en arrière puisque nous revenons à l'approbation du PLUi originel, on va dire cela comme cela, de décembre 2019.

À cette occasion, il y a eu des recours qui ont été présentés, et au terme de son jugement du 30 décembre 2022, le tribunal administratif de Pau a décidé de surseoir à statuer afin de permettre à la collectivité, dans un délai de six mois, de régulariser le rapport de présentation sur l'inventaire des capacités de stationnement et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

Donc, la partie 5.4 du diagnostic intercommunal a donc été complétée pour apporter ces précisions.

Cette modification est en annexe 1 de la présente délibération. Donc, l'inventaire des capacités de stationnement au public dans l'agglomération a été complété.

Pour votre information, en 2023, nous avons 170 parkings ouverts au public pour 23 000 places de stationnement, en gros :

- 11 618 sont sur des espaces gratuits ;
- 3 709 sur des parkings publics payants en ouvrage ;
- 7 736 places liées aux grandes surfaces commerciales.

L'inventaire a également été complété en apportant des précisions sur :

- les bornes de recharge ; nous en avons 41 dans l'agglomération pour 109 places ;
- et 661 parkings vélo pour 6 210 places.

Donc, aujourd'hui, il revient à cette assemblée d'approuver ce complément au rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour répondre aux exigences judiciaires.

#### **M. le Président :**

Merci.

Pas d'observation, unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

## **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Approbation des modifications des périmètres délimités des abords des monuments historiques.

## **28 - APPROBATION DES MODIFICATIONS DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES**

**Rapporteur :** M. Victor DUDRET

### **M. DUDRET :**

Merci, Monsieur le Président.

Les périmètres automatiques de 500 mètres autour des monuments historiques peuvent être remplacés par des périmètres délimités des abords spécifiques à chaque monument et plus adaptés à la réalité et aux enjeux du terrain.

Par la délibération du 30 juin 2022, vous avez approuvé le projet de ces périmètres délimités qui concernent cinq communes :

- Bosdarros : pour l'église Saint-Orens ;
- Bougarber : pour la porte de la ville ;
- Gan : pour la porte de la ville dite « Prison » ;
- la commune de Lescar : pour l'église, le reste de la tour de l'Esquirette, la porte monumentale au centre de la ville, le site antique de Bialé ;
- et enfin, sur la commune de Lons : pour l'église Saint-Julien, le zonage incluant une partie de Billère et de Pau.

Par courrier en date du 9 juin 2022, l'architecte des bâtiments de France a donné son accord au projet de création de ces cinq périmètres délimités des abords intégrant, donc, huit monuments historiques.

Une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre a été prescrite. Elle a été pratiquée du 24 octobre au 25 novembre 2022. Une observation a été recueillie de la part du collectif « Au pied des arbres » au sujet du positionnement du projet de centrale photovoltaïque de Lescar. Donc, il est clair que ce projet ne se trouve pas dans le périmètre des monuments historiques, que ce soit celui d'avant ou celui à l'issue de la modification.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport d'enquête et ses conclusions le 19 décembre. Il s'agit d'un avis favorable.

Donc, la procédure qui suit, c'est que, si vous approuvez cette modification des périmètres, il reviendra au préfet de Région de prendre un arrêté pour fixer ces nouveaux périmètres, qui s'imposera ensuite au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

### **M. le Président :**

Merci.

Pas d'observation.

Unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MES-TELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Dernier rapport de ce chapitre.

Conventionnement avec l'Agence Publique de gestion locale pour 2023.

## **29 - CONVENTIONNEMENT AVEC L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE POUR 2023**

**Rapporteur** : M. Victor DUDRET

### **M. DUDRET :**

Oui, Monsieur le Président.

Donc, cette délibération est assez rapide. L'Agence Publique de gestion locale fournit un renfort au service de l'urbanisme en apportant l'expertise dans le domaine de l'instruction des

documents d'urbanisme.

Donc, il s'agit de la mise à disposition d'un agent spécialisé en la matière pour 208 journées de travail.

Le coût de cette prestation s'élève pour 2023, à 52 952 €, ce montant étant sans augmentation par rapport à celui de l'année 2022 et il est payé trimestriellement.

Donc, la délibération, elle a simplement pour objectif de décider de poursuivre par voie de convention la mise à disposition de cet agent.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MES-TELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Mora, clôture de la programmation 2022 des logements locatifs sociaux.

### **30 - CLÔTURE DE LA PROGRAMMATION 2022 DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

**Rapporteur : M. Pascal MORA**

**M. MORA :**

Merci, Monsieur le Président.

Après l'urbanisme, je vais donc vous parler d'habitat et de logements. Cette délibération que nous passons tous les ans a vocation à clôturer la programmation 2022.

Dans le budget 2022, nous avons prévu une enveloppe prévisionnelle de 850 000 € avec un objectif de 219 logements familiaux et 70 logements en logements-foyers « habitat inclusif ».

Au 31 décembre 2022, nous avons financé 255 logements locatifs sociaux. Je souhaiterais m'arrêter sur deux opérations qui nous tiennent à cœur. Tout d'abord à Bizanos, sur le quartier du Stade où une opération est engagée sur 54 logements locatifs sociaux. Ma chère collègue de Bizanos, je me souviens, il y a deux ans, de notre entrevue avec le secrétaire général de la Préfecture. Vous vous étiez engagés, vous avez été vertueux. Il sait de quoi je parle, cela avait été assez épique.

La deuxième est sur Pau : une opération assez importante, puisque c'est la restructuration assez lourde du Foyer des jeunes travailleurs de Pau, situé à la rue des Anglais. Pour cette opération, d'ailleurs, une subvention d'équilibre vous est demandée à hauteur de 15 000 €, soit 3 000 € par logement puisque 5 logements sont restructurés.

Si vous le voulez bien, Monsieur le Président, vous allez nous demander d'approuver la liste des opérations financées et leur montant, et le montant des subventions de fonds propres de l'Agglomération ; décider que ces subventions seront versées sur les crédits et d'approuver le financement de l'opération de restructuration du Foyer des jeunes travailleurs, et approuver ce bilan de la programmation des logements sociaux.

**M. le Président :**

Merci, Monsieur Mora.

Je mets aux voix.

Unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MES-

TELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Mora, vous avez le rapport suivant sur la gestion de la demande et des attributions de logement social.

### **31 - POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE GESTION DE LA DEMANDE ET DES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENT SOCIAL : DÉPLOIEMENT D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE GESTION PARTAGÉE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET ADHESION À L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE AFIPADE**

**Rapporteur : M. Pascal MORA**

### **M. MORA :**

Merci, Monsieur le Président.

Nous allons traiter ici du dispositif de gestion. Pour faire court, nous étions actuellement sur le système national d'enregistrement de la demande. Nous allons passer sur le système particulier de traitement automatisé de la demande de logement social. Le but est le même. Les coûts d'investissement à la charge des bailleurs sont de 20 000 €.

Concernant l'Agglomération, d'autres frais sont estimés à 6 300 € par cession. Le coût pour l'Agglomération sera de 7 200 € pour 2023.

### **M. le Président :**

Unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSE-

LET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MES-TELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **M. le Président :**

Vous avez, au rapport suivant, une enquête parcellaire complémentaire sur un local commercial 6 rue Foch.

### **32 - REQUALIFICATION IMMOBILIÈRE : ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE – LOCAL COMMERCIAL 6 RUE FOCH À PAU**

**Rapporteur : M. Pascal MORA**

#### **M. MORA :**

Je vous parle ici du local commercial 6 rue Foch à Pau.

Par délibération du 31 mars 2022, nous avons approuvé les dossiers d'enquête préalable pour la Déclaration d'Utilité Publique, la DUP. L'acquisition sera réalisée par la SIAB dans le cadre de la concession d'aménagement.

L'enquête préalable et l'enquête parcellaire se sont réalisées, se sont déroulées. Néanmoins, nous avons identifié trois autres lots, et pour ces trois lots, nous devons à nouveau organiser une enquête parcellaire complémentaire.

#### **M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe

FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MES-TELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Et vous avez enfin, une convention pour la gestion des aides à l'habitat privé.

### **33 - CONVENTION POUR LA GESTION DES AIDES À L'HABITAT PRIVÉ - AVENANT AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2023**

**Rapporteur : M. Pascal MORA**

### **M. MORA :**

Merci, Monsieur le Président.

La Communauté d'Agglomération est délégataire de l'aide à la pierre. Dans ce cadre, nous avons un objectif de 3 000 logements sur 6 ans à réaliser sur l'habitat privé, sur les aides, 500 logements par an.

L'année 2022 a permis la consommation de cette enveloppe déléguée de l'Anah à hauteur de 2 682 000 € pour 221 logements.

Pour l'année 2023, l'enveloppe des droits à engagements Anah est fixée à un peu plus de 2 759 000 € pour 239 logements.

L'enveloppe propre de l'Agglomération est estimée à 555 000 € pour le financement des subventions aux propriétaires privés et à 390 000 € pour le financement du suivi animation.

### **M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Vous avez ensuite le rapport 34, attribution de subvention à l'association Gadjé Voyageurs.

### **34 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GADJE VOYAGEURS 64**

**Rapporteur : M. Pascal MORA**

### **M. MORA :**

Là encore, Monsieur le Président, une délibération que nous passons tous les ans.

Donc, pour cette année 2023, il vous est proposé d'accorder une subvention de 32 600 € à Gadjé Voyageurs.

### **M. le Président :**

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prend pas part au vote :** M. Pascal MORA

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Puis, vous avez la convention entre l'État et notre Communauté d'Agglomération pour le versement de l'aide au logement temporaire au titre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

**35 - CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES POUR LE VERSEMENT DE L' "AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE 2" AU TITRE DE LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**Rapporteur :** M. Pascal MORA

**M. MORA :**

Donc, cette convention, Monsieur le Président, a vocation à nous permettre d'obtenir un versement de l'aide au logement temporaire 2 sur deux sommes :

- une part fixe à 67 800 € ;

- une part variable à 77 469 €.

**M. le Président :**

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MES-TELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Nous avons ensuite des tarifs de stationnement pour les gens du voyage.

**36 - TARIFS DE STATIONNEMENT POUR LES GENS DU VOYAGE**

**Rapporteur :** M. Pascal MORA

**M. MORA :**

Donc, trois points sur cette délibération.

**Sur les aires de grands passages :**

Il vous est proposé de fixer le tarif de stationnement sur l'aire de grands passages à 30 € par

semaine et par caravane.

Sur les terrains dotés d'équipements :

Il vous est proposé de fixer à 80 € par mois pour une caravane principale et à 40 € par mois pour toute caravane secondaire au sein d'un même foyer, le droit de stationner sur ces terrains dotés d'équipements. On parle là de terrains qui sont non aménagés, mais qui disposent néanmoins de sanitaires et d'un point d'eau, et d'un accès à l'électricité.

Sur les terrains dépourvus d'équipements :

Nous avons des terrains non aménagés et ne disposant que d'un accès à l'eau et à l'électricité. Il vous est proposé un tarif de 15 € par semaine, par caravane.

Avant de mettre aux votes, Monsieur le Président, si vous le permettez, je souhaitais juste vous sensibiliser au fait que nous avons été plusieurs maires à évoquer la consommation exorbitante de l'eau par les gens du voyage et je serais d'avis qu'une réflexion soit portée cette année pour que nous puissions intervenir sur ce point. Alors, vous allez me dire, mettre une règle avec la communauté des gens du voyage, ce n'est jamais simple, mais les consommations d'eau sont excessives et je pense qu'il est de notre devoir de nous pencher sur cette question.

**M. le Président :**

Elles sont excessives et sauvages. C'est de la soustraction d'eau. Peut-être faut-il imaginer des installations pour mettre l'eau à disposition avec un compteur.

Bien. Je mets aux voix le rapport.

Il est adopté à l'unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

## **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Denax, zonage de gestion des eaux pluviales.

## **37 - APPROBATION DU ZONAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

**Rapporteur : M. Jean-Marc DENAX**

### **M. DENAX :**

Merci, Président. Chers collègues, donc, depuis 2006, l'ancienne Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées exerçait au titre optionnel la compétence Assainissement, eaux usées et pluviales sur les territoires de 14 communes.

Elle avait donc élaboré un règlement des eaux pluviales qu'elle avait rendu opposable.

Depuis le 19 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération exerce donc la compétence relative à la gestion des eaux pluviales pour les 31 communes.

Il est donc nécessaire d'actualiser ce règlement afin de se mettre en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales. Ce règlement est très important, car c'est un outil de planification, d'aide à la décision en matière de gestion quantitative et qualitative des eaux de pluie. Donc, il va permettre l'aménagement et le développement du territoire en zone urbaine sans aggraver les situations des zones à risque, qu'elles soient assujetties ou pas à un plan de prévention des risques d'inondation ou bien en matière de pollution du milieu générée par les zones urbanisées.

Le projet de règlement et de zonage a fait l'objet, en juin 2022, d'une délibération en conseil communautaire. Je vais essayer d'être donc très synthétique et rapide pour présenter à mes collègues, mais vous pourrez regarder et étudier les documents très importants, intéressants, qui sont joints en annexe. Le travail, je précise, a été réalisé en étroite collaboration avec mes collègues Victor Dudret dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Michel Capéran dans le cadre du Syndicat Mixte du bassin du Gave de Pau et de ses affluents. Je remercie en votre nom mes deux collègues, ainsi que les services associés, comme la Direction du Cycle de l'Eau.

Ceci a son importance. L'objectif est de déterminer, en fonction des zones géographiques sensiblement différentes des 31 communes, des modalités de gestion et un règlement des eaux pluviales.

Trois zones ont donc été ainsi déterminées sur notre territoire :

- une zone nommée « PI » pour plaine d'infiltration ;
- une zone « C » comme coteau ;
- une zone « VT » comme vallées et terrasses.

L'infiltration à la parcelle sera obligatoire en plaine d'infiltration, ce qui favorisera, effectivement, la recharge des nappes phréatiques souterraines. Elle pourra être favorisée, autant que faire se peut, sur les zones vallées et terrasses suivant l'étude d'aptitude des sols. Elle est impossible en coteau car pouvant, effectivement, favoriser des désordres et des glissements de terrain.

Dès la demande de certificat d'urbanisme, le propriétaire ou l'aménageur devront indiquer comment ils comptent prendre en considération et en compte les eaux pluviales. Une étude de reconnaissance hydrogéologique permettant de vérifier l'aptitude des sols à intégrer, à infiltrer sera demandée. À ce sujet, la Communauté d'Agglomération va lancer très prochainement une consultation en vue de réaliser, sur certaines zones, une étude hydrogéologique sur laquelle les pétitionnaires pourront s'appuyer.

Ce règlement de zonage a fait l'objet d'une enquête publique préalable qui s'est tenue du 14 novembre 2022 au 16 décembre 2022. Les résultats de l'enquête et des questions du commissaire enquêteur sont repris dans les annexes. Il n'y a aucune observation du public, que ce soit par écrit sur les registres disponibles dans les mairies des 5 communes, ni par courrier, ni par courriel.

Le commissaire enquêteur a demandé quand et comment seront informés les élus des 31 communes. Ces règlements ont donc été présentés aux élus en conférence Déchets – Eau – Assainissement du mardi 14 mars 2023, en conférence Finances – Administration Générale du jeudi 23 mars 2023 et aucune remarque n'a été faite. Ce règlement est aujourd'hui présenté en conseil communautaire.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve, le 15 janvier 2023. Compte tenu des enjeux importants en matière de gestion des eaux pluviales, ce règlement et le zonage seront intégrés dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans une prochaine modification, afin d'être opposables.

Il vous appartient, chers collègues :

- d'approuver le zonage de gestion des eaux pluviales ci-joint ;
- de dire que le dossier y afférent comportant notamment le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public 29 rue Roger Salengro à Pau et mis à disposition sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Pau et sur le site dédié à l'enquête publique pendant un an ;
- de dire que le zonage de gestion des eaux pluviales sera intégré au Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- et enfin, d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **M. le Président :**

Merci beaucoup.

Unanimité.

Et merci, Monsieur Denax, à vous et aux services. J'aurais dû le faire aussi pour le travail sur l'urbanisme et sur le logement avec Monsieur Dudret et Monsieur Mora. C'est un énorme travail. Vous l'avez tout à l'heure dit, tout cela est un énorme travail dont très peu de gens se rendent compte. Et il n'est, ce travail, soutenable que parce que des élus consacrent tout leur temps et une grande partie de leurs forces à la réflexion partagée sur ces sujets et que les services sont en osmose complète, en tout cas très grande osmose avec les élus. Cette confiance réciproque mérite qu'on la souligne et ici que l'on en remercie ceux qui en ont la charge.

Donc, unanimité sur les eaux pluviales.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président** :

Monsieur Buron, soutien à la couveuse agricole.

## **38 - CONVENTION PLURI-ANNUELLE 2023-2025 DE SOUTIEN À LA COUVEUSE AGRICOLE**

**Rapporteur** : M. Patrick BURON

### **M. BURON** :

Merci, Monsieur le Président.

Par délibération en date du 28 novembre 2019, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a officialisé sa volonté d'intervenir en faveur du soutien à une agriculture nourricière contribuant à la transition écologique et de définir un projet agricole pour son territoire.

Un constat : dans moins de 7 ans, plus de la moitié des 410 agriculteurs en activité sur l'agglomération sera en âge de partir à la retraite et dans le secteur du maraîchage, plus de 75%

des agriculteurs seront concernés.

Donc, pour accompagner la formation et l'installation de ces porteurs de projets, plusieurs initiatives sont engagées sur notre territoire en complément des dispositifs départementaux, à savoir, donc :

- la coopérative Ceinture verte qui a créé 8 fermes maraîchères « Clé en main » sur le Béarn ;
- mais également une couveuse agricole qui existe depuis 2009 sur le Béarn pour accompagner des porteurs de projets hors cadres familiaux.

En 2009, le Béarn a vu naître, donc, l'une des premières couveuses de France, la SAS GrAINES, à l'initiative d'agriculteurs du réseau du CIVAM. Donc, elle est gérée par des agriculteurs bénévoles et la couveuse agricole a fait face à des difficultés récurrentes en matière de gestion et de suivi des couvées. Donc, le CIVAM Béarn décide alors de solliciter la SCIC, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Pau Pyrénées, afin de réorganiser et de professionnaliser cet outil au service du territoire.

La SCIC Pau Pyrénées a décidé de créer un établissement secondaire pour gérer cette couveuse.

Donc, c'est un outil innovant dans le projet agricole et alimentaire de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées et c'est un véritable maillon dans le parcours de formation des maraîchers. Cette couveuse a un rôle important à jouer pour accompagner le développement d'une agriculture de proximité. La couveuse agricole sera amenée à se développer également à l'échelle du Béarn et je tiens à préciser que les autres EPCI, donc, qui constituent le Pays de Béarn, sont sollicités également au titre des subventions.

Donc, la Communauté d'Agglomération est aujourd'hui sollicitée par la SCIC Pau Pyrénées et au vu de l'importance du maintien de cette couveuse sur le territoire, la CAPBP souhaite faciliter la mise en œuvre de cet outil porté par la SCIC Pau Pyrénées au moyen d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € par an pour les années 2023, 2024, 2025.

Donc, après avis des conférences, il s'agit d'approuver la convention relative au soutien de cette couveuse agricole et de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer la convention afférente au soutien de la couveuse et d'approuver à hauteur de 10 000 € par an sur la durée de trois ans, donc, cette subvention.

**M. le Président :**

Merci, Monsieur Buron, mais comme j'ai eu l'occasion de vous le dire tout à l'heure, le principe de l'annualité budgétaire fait que vous pouvez émettre le vœu qu'on les soutienne l'année prochaine, mais que cela ne peut pas faire l'objet d'un rapport.

**M. BURON :**

On s'arrêtera à 2023.

**M. le Président :**

Voilà, pour 2023.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, il est adopté à l'unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prend pas part au vote** : M. Kenny BERTONAZZI

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Monsieur Ferrato, redevance et grilles tarifaires du Nouste Camp.

### **39 - REDEVANCE ET GRILLES TARIFAIRES DU STADE DE FOOTBALL NOUSTE CAMP**

**Rapporteur** : M. Claude FERRATO

**M. FERRATO** :

Oui, merci, Monsieur le Président.

Donc, il convient de revoir la grille tarifaire et la redevance du stade Nouste Camp occupé en majeure partie par le Pau FC, suite d'ailleurs, aux travaux réalisés en 2022, pour un montant d'environ 4,5 M €. La méthode nous est donnée, messieurs, par les services fiscaux et par les Domaines, et donc, cette méthode, elle est imposée par la jurisprudence et donc, il y a :

- la redevance globale qui correspond à une somme : il y a une part fixe et une part variable que vous découvrirez dans le tableau qui est en bas de la délibération ;
- elle tient compte, bien sûr aussi, des frais à la charge de la collectivité ;
- et elle comprend aussi, bien sûr, le chiffre d'affaires généré par le club, par la billetterie et les produits vendus.

Donc, pour faire court, vous avez en bas de la délibération :

- pour les clubs professionnels, au-delà de dix utilisations par an, c'est ce qui nous intéresse pour le Pau FC, il y a la part fixe annuelle avec un tableau qui explique le calcul, très simple d'ailleurs, que je vous laisse le soin de lire ; et puis la part variable annuelle basée essentiellement sur le chiffre d'affaires ;
- Et au dos de la délibération, il y a le cas des clubs professionnels qui peuvent organiser des matchs ponctuellement et également les associations qui bénéficient d'un tarif différent des clubs professionnels.

Voilà, donc, il vous appartient de...

### **M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Ferrato, vous avez le Grand Prix de Pau.

**40 - GRAND PRIX DE PAU 2023 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE (ASAC) ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA VILLE DE PAU**

**Rapporteur : M. Claude FERRATO**

**M. FERRATO :**

Grand Prix de Pau, merci Monsieur le Président.

Donc, comme vous le savez, le Grand Prix de Pau fait partie des événements sportifs, des grands événements sportifs du territoire soutenus par l'Agglomération et par la Ville de Pau. Depuis l'année dernière, la dénomination a changé. Nous avons le Pau Motors Festival le week-end du 12, 13 et 14 mai et le Classic Grand Prix les 19, 20 et 21 mai.

Donc, il y a une convention qui a été signée entre la Ville et l'Agglomération et l'ASAC, l'Association Sportive Automobile Club.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 €, identique à celle de l'année dernière, pour organiser cette manifestation et surtout approuver la signature de la convention tripartite d'objectifs qui a été signée entre l'Agglomération et la Ville de Pau.

Et j'ai oublié qu'il y a une redevance du domaine public versée par l'ASAC qui est de 9 695 € au profit de la Communauté d'Agglomération.

**M. le Président :**

Merci.

Je n'ai pas besoin de le rappeler, on a tous suivi ces débats, que nous avons divisé entre trois et quatre les sommes que l'on investissait avant sur le Grand Prix de Pau et que l'on a trouvé ce créneau qui est unique pour l'instant dans le domaine du sport automobile, pas seulement en France, mais en Europe et dans le monde, d'un Grand Prix qui est entièrement tourné vers les carburants nouvelle génération, vers les e-carburants qui sont le seul moyen de trouver que des mécaniques de cet ordre puissent fonctionner sans émission ou avec très peu d'émissions de gaz à effet de serre.

Je mets aux voix...

Oui, pardon, Monsieur Lalanne...

**M. LALANNE :**

Oui, avant de voter, Monsieur le Président.

Vous mettez souvent en avant l'objectif ambitieux - et vous l'avez fait ce soir encore - l'objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone pour 2040. Je pense que cela n'engage que nos propres activités, car il est difficile d'engager aussi ce que seront les activités privées ou les activités des entreprises, mais cela reste ambitieux.

Aujourd'hui, on nous présente une délibération d'aide publique au Grand Prix de Pau, presque à l'identique qu'il y a trois ans, cinq ans ou dix ans. Il n'y a même pas, d'ailleurs, de compensation en carbone envisagée, et il y a une phrase qui parle de discussion autour des alternatives, et en plus vous insistez en disant que c'est un Grand Prix qui est vertueux. Alors, peut-être que vous pouvez vous convaincre vous-même, mais il y a une sacrée contradiction à soutenir cet évènement qui est un mauvais signe, évidemment, à tout le travail qui est fait, tous les efforts qui sont faits pour une transition ou une bifurcation écologique. Même si la discussion peut être controversée sur les ZFE, la CAPBP devait être une ZFE en 2025 ; c'est ce qu'annonçait la presse, je crois, il y a même deux ans. Et de plus, les centres-villes vont évoluer vers des zones 30, c'est déjà le cas. Et donc, à très court terme, la vitesse sera un des éléments importants de la vie en ville, alors que le Grand Prix est une incitation à la vitesse en pleine ville.

Je ne reprends pas les débats qui ne règlent pas le débat que je souhaite poser, que l'on souhaite poser. C'est que cet évènement est coûteux. Il n'a pas de réelle notoriété internationale. Nous ne sommes pas à Monte-Carlo, et même les spécialistes le reconnaissent. Alors, cela peut faire effectivement plaisir, et on peut considérer que cela fait partie de l'histoire, mais il faut évoluer avec l'histoire. Et c'est pour cela qu'avec notre collègue de Billère, je voterai contre cette délibération, surtout pour insister, pour avoir un vrai débat citoyen sur ce type d'évènement.

Et donc, j'insiste sur notre demande d'ouverture d'un débat public, avec les acteurs, ceux qui sont partisans, mais aussi avec les détracteurs et aussi avec l'ensemble des habitants, des usagers, permettant d'évaluer les coûts réels, vraiment les coûts réels de cet évènement, des retombées possibles. Parce que ce que l'on investit, cela va, effectivement, peut-être dans le tourisme local, mais pris d'un point de vue global, du point de vue des enjeux environnementaux, on va contre l'histoire. Et voter encore une fois, ce soir, sans discussion, avec une autosatisfaction totale de cet évènement, eh bien, c'est totalement contradictoire avec tout ce que l'on affirme, ce que l'on essaye de construire ensemble sur la neutralité carbone.

**M. le Président :**

Merci.

Madame Camelot...

**Mme CAMELOT :**

Merci, Monsieur le Président.

Oui, l'Agglomération affiche cette ambition très forte de zéro émission en 2040 et pourtant, pour l'instant, nous n'avons aucune feuille de route alors que plusieurs élus vous l'ont demandée déjà. Mais non seulement nous n'avons aucune feuille de route, mais en plus nous continuons avec ce type d'évènement. Donc, évidemment, pour les écologistes, c'est un sujet extrêmement complexe, surtout les écologistes palois, parce que nous savons bien que certains Palois et certaines Paloises sont attachés à cet évènement. Néanmoins, on ne peut pas ne pas voir que c'est un évènement d'un autre temps parce que les carburants de nouvelle génération, comme vous dites, continuent à être des carburants. Et je soutiens absolument la proposition de Monsieur Lalanne qui est d'ouvrir une concertation avec tous les acteurs et les actrices qui ont

des idées à ce sujet pour transformer cet évènement en un évènement complètement décarboné.

Et bon, pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur cette délibération. Je ne peux pas la voter.

**M. le Président :**

Merci.

Monsieur Lalanne, vous votez « contre ». C'est cela ?

**M. LALANNE :**

Oui.

**M. le Président :**

Merci.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est « contre » ? Billère, donc : 4 voix.

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Merci beaucoup.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Fabienne CARA, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Votes contre :** M. Jean-Yves LALANNE, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JA-

COTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM

**Abstentions** : Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Éric BOURDET, Mme Janine DUFAU POUQUET

**Adopté à la majorité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Nous passons, à la signature, Madame Poueyto, de la convention sur le Tour de France Féminin.

**41 - TOUR DE FRANCE ET TOUR DE FRANCE FEMMES AVEC ZWIFT 2023 : SIGNATURE DE CONVENTIONS TRIPARTITES AVEC AMAURY SPORT ORGANISATION ET LA VILLE DE PAU**

**Rapporteur** : Mme Josy POUETO

**Mme POUETO** :

Pas que. Il y a aussi le masculin...

**M. le Président** :

Ah bon ! Il y a aussi le Tour de France masculin.

**Mme POUETO** :

Nous avons les deux.

Bien, merci Monsieur le Président.

Oui, eh bien, c'est le retour en fait, puisque l'on a eu juste une petite parenthèse en 2022 sur le Tour de France qui n'est donc pas venu, mais qui revient pour une très belle étape le 5 juillet, de Pau vers Laruns et puis, pour la 74<sup>ème</sup> édition quand même ; et par contre, pour la deuxième édition du Tour de France Femmes qui verra son final le dimanche 30 juillet avec un contre-la-montre qui durera toute la journée et qui vaudra arrivée finale.

Juste pour les nuitées, cela peut intéresser. Il y aura effectivement trois nuits du 4 au 6 juillet pour le Tour de France et celles du 29 au 30 juillet pour le Tour de France des femmes.

Je remercie, d'ailleurs, au passage, toutes les communes - j'ai le maire de Jurançon en face de moi - je remercie toutes les communes qui tous les ans, chaque fois que nous proposons des contre-la-montre et des passages de tour et qui, donc, quelque part perturbent un peu quand même, mais bon pour la bonne cause, perturbent la vie de leur cité. Je les remercie parce que, chaque fois, c'est avec enthousiasme et un « oui » spontané. Alors, Gan, Gelos, je ne vais pas les énumérer tous - parce que j'en ai derrière - mais c'est vraiment un plaisir.

Le coût : la Ville de Pau, elle, mobilisera ses équipes comme d'habitude et pour le Tour, c'est

108 000 € TTC, donc, pour l'étape du Tour et 144 000 € pour la 8<sup>ème</sup> étape, donc, du Tour Femmes qui sera donc le final.

Je vous propose, eh bien, que vous décidiez évidemment cette participation et que vous donniez votre accord au Président pour signer auprès de Christian Prudhomme, d'apposer sa signature.

Christian Prudhomme est venu la semaine dernière et il était effectivement très surpris et agréablement surpris aussi de l'effet « dictée » du Tour où nous avons plus de 400 enfants. Je trouve que cela a été un très beau passage de son côté et donc, il vous remercie aussi pour cet accueil, Monsieur le Maire.

**M. le Président** :

Merci beaucoup et merci pour votre investissement personnel, j'allais dire, légendaire, sur cette question.

Unanimité.

Monsieur Mora...

**M. MORA** :

Oui. Vu que c'est un conseil qui se passe plutôt bien, je voudrais poser une question à Monsieur Lalanne, mais c'est très taquin.

Je ne comprends pas pourquoi vous n'aimez pas le Grand Prix, alors que l'on va rouler pendant deux jours, alors que le Tour de France génère, heureusement - parce que j'adore le Tour de France, ma chère Josy - génère des centaines de voitures pendant trois semaines, des motards, des hélicoptères. C'est quand même autre chose ! Alors, pourquoi le Grand Prix de Pau est systématiquement attaqué et pourquoi le Tour de France ne l'est pas ? Mais je le fais avec beaucoup de taquinerie.

**Mme POUEYTO** :

Je peux lui donner un argument, s'il vous plaît, Monsieur le Président ?

**M. le Président** :

Attendez, attendez, Madame Poueyto a la parole. Vous allez avoir la parole après.

Madame Poueyto...

**Mme POUEYTO** :

Oui, je veux juste, excusez-moi, mon cher collègue Lalanne, je veux juste compléter ce que... C'est très taquin, effectivement, et je ne le prends absolument pas mal. Mais je veux juste dire quand même que le Tour de France, les deux Tours de France s'adressent à l'ensemble, justement, de notre continent, mais cela va jusqu'à 190 pays, voilà, et beaucoup de nationalités ; et que quelque part, notre région, depuis toutes ces années, bénéficie après des retombées notamment aussi, en dehors du tourisme, mais aussi des retombées médiatiques et des

retombées touristiques, voilà. Ce n'est pas le Directeur de l'Office de Tourisme qui me dira le contraire.

**M. le Président :**

Merci.

Monsieur Lalanne...

**M. LALANNE :**

Non mais, j'ai vu l'intérêt que vous aviez, beaucoup d'entre vous, à vouloir mener le débat sur le Grand Prix. Moi, je vous propose d'avoir ce débat-là sur le Grand Prix, un évènement carboné. Et si vous pensez qu'effectivement, il y a d'autres évènements carbonés qui nécessitent d'étendre la réflexion, je vous invite à participer, donc, et à renforcer ce débat-là.

**M. le Président :**

Merci.

Je mets aux voix le rapport.

Il est adopté à l'unanimité, si j'ai bien compris.

Merci, Madame Poueyto.

**Mme POUEYTO :**

Merci.

C'est très populaire, le Tour de France.

**M. le Président :**

Merci.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-

RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Ferrato, Pau Canoë Évènements pour les manifestations au Stade d'Eaux Vives.

### **42 - ASSOCIATION PAU CANOË ÉVÈNEMENTS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES AU STADE D'EAUX VIVES PARC AQUASPORT PAU PYRÉNÉES POUR L'ANNÉE 2023**

**Rapporteur : M. Claude FERRATO**

### **M. FERRATO :**

Oui, on va quitter le vélo pour le canoë-kayak.

Donc, comme vous le savez, Pau est une place forte du canoë-kayak depuis plusieurs années avec un champion olympique bien connu. Et donc, Pau reste une place forte malgré la concurrence que nous avons avec le stade de Vaires-sur-Marne, qui est le site olympique pour 2024. Les athlètes identifient bien notre site palois et pour ce faire, il faut une association qui impulse la fréquentation du site. Alors, c'est Pau Canoë Évènements qui a été créée en 2017 pour les Championnats du Monde, que vous avez bien connue, qui ont attiré 50 000 personnes sur une semaine, ce qui est une belle performance.

Et donc, on propose, pour cette association, de lui verser une subvention de 80 000 € pour l'année 2023.

Il y a déjà eu la Coupe des Pyrénées les 18 et 19 mars, qui a connu une vive affluence jamais connue, je crois, au site, d'après l'organisateur, sur cette Coupe des Pyrénées. Il y aura d'autres manifestations bien sûr.

Pau Canoë Évènements est coprésidée par le Président de la Fédération et par vous-même, Monsieur le Président.

Voilà ce que je peux vous dire sur ce sujet.

### **M. le Président :**

Je suis Président...

**M. FERRATO :**

Co-président avec Jean Zoungrana.

**M. le Président :**

Donc, je ne prends pas part au vote, merci beaucoup de me le rappeler.

Je mets aux voix le rapport.

Il est adopté à l'unanimité, si je ne me trompe pas.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prend pas part au vote :** M. Claude FERRATO

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Ferrato, le Concours Complet International, un des quatre ou cinq au monde,

subvention à l'association qui l'organise.

### **43 - CONCOURS COMPLET INTERNATIONAL LES 5 ÉTOILES DE PAU : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION PAU EVENTS**

**Rapporteur** : M. Claude FERRATO

**M. FERRATO** :

Oui, merci Monsieur le Président.

Donc, effectivement, un évènement que vous connaissez tous, puisque, vous l'avez rappelé, cinq au monde dont un à Pau, ce qui est quand même intéressant pour nous.

Chaque année, on réunit entre 30 000 et 50 000 spectateurs sur le site de Sers. Les meilleurs cavaliers du monde sont présents.

C'est même mieux que les Jeux Olympiques, disent les spécialistes du sport équestre...

**M. le Président** :

Et c'est du plus haut niveau que les Jeux Olympiques. Cela paraît bizarre, mais c'est très simple. Les Jeux Olympiques, c'est un cavalier par nation. Tandis que là, il n'y a que les meilleurs du monde, et comme vous imaginez, il y a beaucoup de nations qui ne sont pas spécialistes du Concours Complet qui participent aux Jeux Olympiques, tout en n'ayant pas le niveau des vingt meilleurs du monde qui sont à Pau, voilà.

**M. FERRATO** :

Le Concours Complet de Pau a obtenu, donc, le label prestigieux de 5 étoiles, dont on vient de parler. Donc, pour soutenir cette manifestation qui a un budget très important – 1 456 000 € - l'association sollicite le soutien de l'Agglomération pour 310 000 € et bien sûr nous maintenons chaque année le niveau d'investissement sur les installations sportives de Sers. Il convient peut-être de remercier les services de l'Agglomération et de la Ville qui préparent le site pour l'évènement.

**M. le Président** :

Pas seulement qui prépare le site, mais qui, en artistes - ils le font d'ailleurs aussi pour la fête de Noël sur la place Royale - ils sculptent un grand nombre d'obstacles de leurs propres mains, et je trouve cela admirable.

Allez-y, Monsieur Ferrato...

**M. FERRATO** :

Eh bien, je crois que j'ai terminé, là j'ai tout dit.

**M. le Président** :

Merci.

Je mets aux voix le rapport.

Il est adopté à l'unanimité.

C'est un très bel évènement dans le monde de la compétition mondiale, très bel évènement.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Fricker, cité créative de la culture béarnaise, là aussi, unique dans son genre.

### **44 - CITÉ CRÉATIVE DE LA CULTURE BÉARNAISE : SOUTIEN EN INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION DE PRÉFIGURATION DE LA CIUTAT 2022**

**Rapporteur** : M. Jean-Loup FRICKER

### **M. FRICKER :**

Monsieur le Président, chers collègues, adishatz.

Dans la continuité de notre soutien aux activités en faveur de la socialisation de la langue et de la culture régionale, il s'agit ce soir de vous demander d'approuver une subvention d'équipement à l'association préfigurative de la Ciutat, à sa demande, à hauteur de 30 000 €, à destination d'équipement des locaux, de déploiement d'outils d'informatiques et de communication.

Après avis des conférences Culture et Finances, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette dotation.

**M. le Président** :

Merci.

Unanimité.

Ce qui se passe à la Ciutat, je ne sais pas quel sera le destin de la langue et de la culture parce que le défi que nous relevons est immense. Mais cette réalisation ou cette proposition qui permet de faire vivre ensemble dans un village, au cœur du cœur de la ville, tous ceux qui travaillent sur la langue, sur son histoire, sur la grammaire, sur la musique, sur la danse, sur la création musicale contemporaine, sur le recueil d'éléments numériques, sur la prononciation et sur la pratique de la langue aujourd'hui, tout cela dans un village où tout le monde se trouve, où en tout cas tout le monde a sa place... La ministre de la Culture est venue dire à quel point c'était unique - et je crois que c'est en effet sans exemple - et je remercie tous ceux qui le font vivre, qui font vivre ce village, qui font vivre la Ciutat.

**M. FRICKER** :

Si vous permettez, Monsieur le Président, je me permets de...

**M. le Président** :

Micro...

**M. FRICKER** :

Ah pardon, j'étais trop discret !

Je voulais discrètement, mais enfin malgré tout, vous inviter à, par exemple, demain lors d'un colloque qui se tient à la Chambre de commerce et d'industrie - qui montre d'ailleurs qu'il y a beaucoup de liens entre la culture, la langue et le développement économique et le développement social, au-delà du développement humain - vous inviter à partager, à vous informer sur la restitution d'un des magnifiques projets que mène la Ciutat en ce moment, qui s'adresse au milieu économique, au milieu des entreprises, et la proposition étant de favoriser la solidarité au sein des entreprises, la découverte du territoire à travers les pratiques culturelles.

Je crois que quand on a chanté ensemble, quand on a dansé ensemble, quand on a découvert quelques éléments de la langue, que l'on a appris à s'exprimer oralement, quand on a découvert l'artisanat et les pratiques viticoles, par exemple, ensemble, au sein d'une entreprise, on est différent dans le rapport à l'autre et dans le rapport au territoire.

Donc, si vous en avez le temps, je vous invite cordialement à découvrir une très belle réalisation, d'ores et déjà, de la Ciutat.

**M. le Président :**

Merci beaucoup, Monsieur Fricker et merci pour votre investissement personnel.

Monsieur Bourdet...

**M. BOURDET :**

Oui, une petite anecdote sur ce sujet.

Je suis allé, donc, cette semaine, aux Olympiades robotiques sur la région parisienne. J'ai réussi à trouver à la Ciutat un magnifique drapeau béarnais. Donc, j'ai monté le beau drapeau avec mes collègues de France et de Navarre, et donc, c'était magnifique, voilà.

**M. le Président :**

Très bien.

Merci beaucoup.

Unanimité, j'imagine !

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUETO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Bernos, Pass Culture.

**45 - PASS CULTURE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIÉTÉ PASS CULTURE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES.**

**Rapporteur :** M. Michel BERNOS

**M. BERNOS :**

Merci, Monsieur le Président.

Le Pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture. Il a pour double objectif de renforcer et de diversifier les pratiques culturelles des jeunes, en les faisant bénéficier d'un crédit à dépenser qui leur est versé par l'État.

Depuis janvier 2022, le Pass Culture repose sur deux dispositifs complémentaires :

- un volet individuel destiné à tous les jeunes de 15, 16, 17 et 18 ans sur la période hors temps scolaire, pour encourager leurs choix culturels personnels, ce qui leur permet d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application Pass Culture, utilisable pendant deux ans :

- 300 € pour les jeunes âgés de 18 ans,
- 30 € pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans,
- 20 € pour les jeunes de 15 ans.

- un 2<sup>ème</sup> volet collectif qui est destiné aux classes de la quatrième à la terminale sur la période scolaire. Depuis le mois de janvier 2022, cette offre s'inscrit en complément de l'offre individuelle.

Le volet collectif est exclusivement dédié au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs.

L'offre collective fait l'objet d'une réservation par l'enseignant sur une plateforme dédiée. Un crédit virtuel est attribué annuellement à l'établissement scolaire sur la base de ses effectifs :

- 25 € pour les élèves de quatrième et de troisième ;
- 30 € pour les élèves de seconde et de CAP ;
- 20 € pour les élèves de première et de terminale.

Il vous est donc demandé d'approuver les termes de la convention entre la Société Pass Culture et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et d'autoriser Monsieur le Président.

**M. le Président :**

Merci, Monsieur Bernos.

Unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **M. le Président :**

Monsieur Bernos, Conservatoire à Rayonnement Départemental.

J'espère, que c'est la dernière fois ou presque la dernière fois, que nous voterons sous cet intitulé, Conservatoire à Rayonnement Départemental, parce que je crois profondément à la démarche qui nous permettrait d'obtenir le label Conservatoire à Rayonnement Régional.

### **46 - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL : TARIFS 2023/2024, CONVENTION DE MANDAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE.**

**Rapporteur : M. Michel BERNOS**

#### **M. BERNOS :**

Nous l'espérons tous.

Le conseil communautaire approuve chaque année les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental Pau Béarn Pyrénées qui concernent notamment les frais de scolarité, la participation à l'entretien du parc instrumental, mais aussi la mise à disposition de ressources et la billetterie des grands événements.

Il vous est demandé :

- d'approuver la grille annexée des tarifs et participations du Conservatoire à Rayonnement Départemental pour l'année scolaire 2023/2024, qui ne connaît pas de changement par rapport à l'année antérieure ;
- de décider de fixer à 30 le nombre maximum de places exonérées par représentation selon les conditions ci-dessus exposées, afin de promouvoir la saison auprès des institutionnels publics et privés, mais aussi d'accorder des invitations aux compagnies et artistes programmés comme l'exigent, un petit peu, les habitudes et l'usage ;
- de décider d'accorder la gratuité d'accès aux élèves âgés de moins de 26 ans dans la limite des places disponibles ;
- et enfin, de décider de confier à l'Office Communautaire de Tourisme « Pau Pyrénées Tourisme », l'édition, la gestion, la commercialisation et l'encaissement de la billetterie de la saison artistique du Conservatoire à Rayonnement Départemental Pau Béarn Pyrénées, selon les tarifs approuvés en conseil communautaire et les conditions qui ont été exposées ;
- d'approuver le nouveau montant de la commission perçue par l'Office de Tourisme qui passe à 2 € par billet payant à compter du lancement de la saison 2023/2024 ;
- et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions diverses.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

## **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Monsieur Bernos, subventions aux associations culturelles.

## **47 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES : EXERCICE 2023**

**Rapporteur : M. Michel BERNOS**

### **M. BERNOS :**

Oui, ce sont les compléments de subventions pour :

- Accents du Sud : 125 000 €
- et pour Accès(s) : 25 000 €.

Soit 150 000 €.

### **M. le Président :**

Unanimité.

Je vous remercie.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjja BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prennent pas part au vote** : M. Philippe FAURE, M. Jean LACOSTE

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Monsieur Bernos, Office de Tourisme Communautaire, approbation du budget 2023.

**48 - PAU PYRÉNÉES TOURISME - OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE - APPROBATION DU BUDGET 2023 - SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023**

**Rapporteur** : M. Michel BERNOS

**M. BERNOS** :

Je vous en remercie et je vais juste lire un tout petit rapport.

La fréquentation touristique de l'année 2022 est non seulement revenue au niveau d'avant la crise sanitaire, mais dépasse 2019, l'année de référence. Si le nombre de nuitées a été supérieur tout au long de l'année, c'est pendant la saison estivale que les chiffres ont été spectaculaires avec un pic de fréquentation en juillet, et surtout en août avec près de 900 000 visiteurs dans l'agglomération.

Avec plus 15% de touristes, plus 30% d'excursionnistes, nous avons franchi le cap des six millions de visiteurs à l'année. Pau Béarn Pyrénées confirme son statut de destination touristique dans le paysage des vacances.

Cette fréquentation record génère, pour 2023, des recettes de taxe de séjour qui vont s'ajouter aux bons résultats commerciaux de l'Office de Tourisme.

Côté dépenses de fonctionnement, la masse salariale sera maîtrisée.

L'augmentation du point d'indice pour compenser l'inflation sera contrebalancée par le non-remplacement de départs.

Ainsi, l'Office de Tourisme Communautaire va pouvoir poursuivre sa trajectoire d'autofinancement avec une nouvelle baisse de la subvention d'équilibre versée par l'Agglomération.

Le budget 2023 de fonctionnement de l'Office de Tourisme voté par délibération du 9 décembre 2022 par le Comité Directeur s'élève à 2 068 000 €. Il prévoit une subvention de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 1 M€.

Cette subvention permettra à l'Office de Tourisme de mettre en œuvre les missions de service public qui lui sont déléguées, selon les objectifs déclinés dans la convention d'objectifs avec l'Agglomération. Elle porte notamment sur :

- la mission d'accueil et d'information qui représente le traitement de 400 000 contacts par

an ;

- la mise en œuvre d'une politique de promotion de la destination ;
- la coordination et l'animation des réseaux de prestataires ;
- l'élaboration et la commercialisation de produits touristiques ;
- enfin, l'observation et le suivi de la fréquentation touristique sur le territoire.

Dans le cadre du vote du budget principal de la Communauté d'Agglomération, il convient de fixer le montant de la subvention de fonctionnement 2023 de l'Office de Tourisme Communautaire.

Pour l'année 2023, il est proposé d'attribuer à l'Office de Tourisme une subvention de fonctionnement de 1 M€, afin de lui permettre de mettre en œuvre les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la convention d'objectifs.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme Communautaire s'est doté d'un budget rattaché dans le cadre du financement du Grand Prix automobile, en permettant le lien entre les partenaires internationaux et l'organisateur de l'évènement.

Après avis de la conférence Développement Économique – Attractivité – Tourisme – Numérique – Affaires Européennes et internationales du 15 mars 2023 et avis de la conférence Finances – Administration Générale du 23 mars 2023, il vous appartient de :

- donner suite au vote du Comité Directeur de Pau Pyrénées Tourisme du 9 décembre 2022 qui a adopté à l'unanimité ses budgets, d'approuver le budget primitif 2023 de l'Office de Tourisme Communautaire et son budget rattaché ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 M€ à l'Office de Tourisme Pau Pyrénées Tourisme pour assurer ses missions de service public ;
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs, ci-annexée, définissant les engagements respectifs de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et de l'Office de Tourisme Communautaire ;
- enfin, d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

### **M. le Président :**

Merci.

Un petit mot pour souligner que pour une année supplémentaire, cette subvention est en légère baisse, et que donc, l'autofinancement de l'Office de Tourisme augmente chaque année. Et l'autofinancement augmente en même temps que la fréquentation touristique augmente spectaculairement. On a dû faire en moyenne entre 10 et 15% de progression depuis des années sur le tourisme à Pau et donc, c'est une manière de remercier aussi tous ceux qui participent.

Oui, je vais en dire quelques mots.

Je veux aussi remercier - on a tous été très émus par l'incendie qui a détruit les bureaux de l'Office de Tourisme - et remercier l'implication de toutes celles et de tous ceux qui ont à la fois trouvé très vite des nouveaux bureaux, trouvé très vite une nouvelle boutique – qui est d'ailleurs très visible et très jolie – à l'emplacement qui était auparavant celui des Chauvins. Et c'est un très gros investissement, donc, je les remercie. Et je veux dire aussi que tous ceux qui travaillent avec les assurances pour la reconstruction sont ... Ce sujet est pour moi aussi très sensible, et donc, merci à tous.

Unanimité, je suppose, pour le rapport.

**Vote(s) pour** : M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Mohamed AMARA, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Nélia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prennent pas part au vote** : M. François BAYROU, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. André NAHON, M. Didier RIVIERE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Jean-Louis PERES, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Jean-Michel BALEIX

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **M. le Président :**

Monsieur Caldéroni, convention de prestation de service unique avec la Mutualité Sociale Agricole.

#### **49 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE UNIQUE À TAUX FIXE AVEC LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE SUD AQUITAINE**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis CALDERONI

#### **M. CALDERONI :**

Merci, Président.

La Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine propose le renouvellement des conventions de service unique pour les établissements d'accueil des jeunes enfants.

La convention a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique à taux fixe. Elle concerne tous les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Le partenariat entre la CAF et la MSA permet au gestionnaire de percevoir 100% de la prestation de service.

Donc, il vous est demandé :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine ;
- et autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes qui s'y rattachent.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Caldéroni, convention d'objectifs et de financement pour l'expérimentation d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle.

## **50 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR L'EXPÉRIMENTATION D'UNE CRÈCHE À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis CALDERONI

**M. CALDERONI** :

Merci, Président.

La Caisse d'Allocations Familiales a organisé un appel à candidatures pour le dispositif crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle.

Cette offre d'accueil a pour objectif d'apporter une solution complémentaire à celles existantes pour les publics en insertion professionnelle demandeurs d'emploi. Ce dispositif représente un atout pour les familles en situation de fragilité et favorise l'insertion professionnelle des parents et la socialisation des enfants.

Cette action est une déclinaison du plan de lutte contre la pauvreté et du rapport des 1 000 jours.

Donc, il vous est demandé :

- d'accepter les subventions de fonctionnement à verser à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées par la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 2 800 € au titre de l'exercice 2022 et de 7 600 € au titre de l'exercice 2023 ;
- approuver les termes de la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales ;
- et autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes qui s'y rattachent.

**M. le Président** :

Merci beaucoup, Monsieur Caldéroni.

Chaque fois que vous avez des rapports pour que l'on nous verse de l'argent, je vous encourage à les présenter plus nombreux encore si vous le pouvez.

Unanimité.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUETO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LA-

HORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **M. le Président :**

Crèche des « 4 coins du monde ».

### **51 - CRÈCHE DES 4 COINS DU MONDE : MISE À DISPOSITION DE PLACES POUR L'HÔPITAL DE PAU**

**Rapporteur : M. Jean-Louis CALDERONI**

### **M. CALDERONI :**

Merci, Monsieur le Président.

Depuis 2013, le centre hospitalier François Mitterrand a conventionné d'abord avec la Ville de Pau, puis en 2019 avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées pour la réservation de douze places destinées au personnel hospitalier. Ce dispositif qui permet aux familles hospitalières de pouvoir compter sur un accueil en horaires atypiques a fait ses preuves et permet à l'hôpital de rester compétitif et attractif dans ses recrutements.

Cette convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et l'hôpital François Mitterrand précise l'organisation des demandes de places en crèche des agents hospitaliers, ainsi que les modalités de participation financière de l'établissement.

Donc, il vous est demandé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de places relative à l'EAJE les « 4 coins du monde » entre la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et le centre hospitalier François Mitterrand ;
- et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les actes qui s'y rattachent.

### **M. le Président :**

Merci, Monsieur Caldéroni.

Douze places, ce n'est pas mal ! Douze places à la crèche pour l'hôpital.

**M. CALDERONI :**

C'est très bien.

**M. le Président :**

Unanimité.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Monsieur Bertonazzi, soutien à l'Association, donc, à l'ADAPEI comme on dit, pour la mise en œuvre d'une conciergerie au Pôle Laherrère et c'est très bien.

Allez-y.

**52 - SOUTIEN À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PARENTS ET AMIS DES PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONCIERGERIE AU PÔLE LAHERRÈRE**

**Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI**

**M. BERTONAZZI :**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, donc, dans le cadre du projet de rénovation urbain du quartier Saragosse, nous avons souhaité favoriser l'émergence d'une offre de service de type « conciergerie » tournée vers le quartier et intégrée dans le Pôle Laherrère, un pôle qui commence à prendre vie avec l'installation des différents acteurs.

Cette conciergerie a pour objectif de répondre aux besoins des différents publics du quartier : les salariés du pôle, mais également les habitants et en particulier les personnes âgées et les aidants, tout en assurant l'accueil du pôle.

C'est une offre qui est complémentaire de l'offre proposée par la Maison du Citoyen France Services.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé et c'est l'ADAPEI, associée à l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (l'ESAT) du Hameau qui a été retenue avec une offre qui permet de répondre aux besoins déjà évoqués, mais également de faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap via un outil de transition « hors les murs ».

Les activités et services mis en place ou assurés sont très divers :

- repassage, couture, laverie ;
- boutiques de produits provenant des ESAT ;
- mais également l'accueil physique et l'orientation des visiteurs du site Laherrère ;
- l'accueil téléphonique ;
- la réservation des salles de réunion ;
- la gestion des espaces d'attente et de détente : de type café, presse, etc.

Pour réaliser ces missions, il est proposé d'attribuer une subvention de 25 000 € au titre de l'année 2023.

Et donc, après avis de la conférence Développement Économique – Attractivité du 15 mars 2023 et avis de la conférence Finances du 23 mars 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- premièrement décider de l'attribution de cette subvention de 25 000 € à l'ADAPEI des Pyrénées-Atlantiques pour l'année 2023 ;
- et autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente entre la Communauté d'Agglomération et l'ADAPEI des Pyrénées-Atlantiques ;
- et décider enfin, que le financement correspondant sera assuré au moyen des crédits inscrits au BP 2023, chapitre 6574.

**M. le Président :**

Merci, Monsieur Bertonazzi.

Le Pôle Laherrère, la place va être un lieu de rencontres, de rendez-vous, et tout a changé dans le quartier déjà, et donc, c'est très encourageant. Et quand on pense à ce que c'était, cela mérite que l'on salue.

Merci, Monsieur Bertonazzi.

Unanimité, je suppose.

**Vote(s) pour** : M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prend pas part au vote** : Mme Françoise MARTEEL

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Monsieur Faure, vous avez l'approbation de convention de partenariat avec le Syndicat Mixte Ouvert la Fibre64.

**53 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SMO LA FIBRE64 RELATIVE AU PROJET "LES OBJETS CONNECTÉS EN MILIEU RURAL"**

**Rapporteur** : M. Philippe FAURE

**M. FAURE** :

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, donc, on va parler un petit peu de recettes, cela va changer. Donc, c'est une approbation de la convention de partenariat, donc, avec la Fibre64.

C'est un projet qui a été lancé en mars 2022.

Et, effectivement, la CAPBP a présenté un projet « *Les objets connectés en milieu rural* » qui a été retenu.

Donc, dans ce projet, il y a deux volets en fin de compte. C'est pour les communes rurales. Alors, c'est un pilote d'abord, c'est une preuve de faisabilité et donc, cela va permettre aux élus de connaître un peu les températures, tous les paramètres de l'école : la qualité de l'air, la température des classes, les niveaux des cours d'eau, etc. Mais tout cela en temps réel, donc.

Et le deuxième volet, c'est travailler avec l'irrigation, les agriculteurs et essayer - alors, là, c'est d'actualité, je pense aujourd'hui - c'est d'économiser l'eau et donc, en réalité, c'est d'aider, d'avoir des outils pour que nos amis de l'irrigation, tous les puits, d'essayer de monitorer tout cela en temps réel.

Donc, le projet - et j'en remercie la Fibre64 et son Président pour l'attribution de ce projet - c'est 14 800 €. Ce n'est pas énorme, mais c'est un pilote, c'est-à-dire que c'est une faisabilité.

Et donc, je propose que le Président signe le document, voilà.

**M. le Président :**

Merci beaucoup.

Son Président étant Nicolas Patriarche.

**M. FAURE :**

Comment ?

**M. le Président :**

Son Président, le Président de la Fibre64 étant Nicolas Patriarche. Tout le monde le savait, mais cela va peut-être mieux en le disant.

Unanimité.

Et vous ne prenez pas part au vote.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MES-

TELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Ne prend pas part au vote** : M. Nicolas PATRIARCHE

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président** :

Madame Lipsos-Sallenave, les deux derniers rapports traditionnels...

**54 - PROJET FORUUM : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

**Rapporteur** : M. Philippe FAURE

**M. FAURE** :

Il y en a un autre, le 52, je pense.

**M. le Président** :

Ah pardon !

Convention avec la région Nouvelle-Aquitaine, excuse-moi Philippe.

À toi !

**M. FAURE** :

Merci, Monsieur le Président, encore une recette, il ne faut pas les oublier.

Donc, là, c'est une convention pour la signature avec la région Nouvelle-Aquitaine sur le projet Foruum. Foruum, c'est de la modélisation en 3D, c'est-à-dire de la réalité augmentée qui permet, avec la participation des habitants, de décider sur un projet dans un quartier, un immeuble que l'on va intégrer dedans, directement sur une application, sur le téléphone, qui va permettre de faire participer, et c'est cela qui est important, faire participer nos concitoyens à la décision sur le type de bâtiment, la couleur des volets, etc.

Donc, voilà. C'est une subvention de 70 000 € et c'est la Nouvelle-Aquitaine qui va nous proposer cette subvention.

Donc, Monsieur le Président, je vous invite à signer la convention.

**M. le Président :**

Merci.

Unanimité, je suppose.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Madame Lipsos-Sallenave, les deux derniers rapports.

Conventions de reclassement pour l'un et transformation de postes pour l'autre.

**55 - CONVENTIONS DE RECLASSEMENT POUR RAISONS DE SANTÉ ET DE REPOSITIONNEMENT POUR RAISONS DE SERVICE POUR LES AGENTS MUNICIPAUX, COMMUNAUTAIRES ET DU CCAS**

**Rapporteur :** Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

**Mme LIPSOS-SALLENAVE :**

Tout à fait.

Alors, concernant la première, il s'agit d'approuver les conventions actualisées d'accompagnement du reclassement de nos agents pour raisons de santé et de repositionnement pour raisons de service.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**56 - TRANSFORMATION DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur :** Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

**Mme LIPSOS-SALLENAVE :**

Je continue pour la deuxième.

Donc, il s'agit d'approuver les modifications du tableau des effectifs.

Ce sont des transformations de postes qui sont détaillées dans la délibération, donc, vous voudrez bien vous y référer.

- modifier la quotité de temps de travail d'un poste d'assistant d'enseignement artistique –

catégorie B, filière culturelle ;

- de créer les postes nécessaires dans le cadre de la déprécarisation. Je rappelle que c'est un point très important de la feuille de route du service des Ressources Humaines ;
- d'autoriser le recours éventuel à un agent contractuel, selon la procédure qui a été décrite dans la délibération ;
- et de prélever les sommes nécessaires à cette dépense, donc, sur le budget de l'exercice 2023.

**M. le Président :**

Merci.

Vous avez les deux en même temps.

C'est moi qui ait été distrait par Monsieur Patriarche, qui me proposait une considération à laquelle je ne pouvais pas échapper.

**Vote(s) pour :** M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Yves LALANNE, M. Michel BERNOS, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, Mme Isabelle PORTE, M. Didier LARRIEU, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Éric CASTET, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Martine BIGNALET, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Véronique DELUZE, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Éric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Alexa LAURIOL, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GI-RAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Alexandre PEREZ, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, Mme Vanessa HORROD, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Éric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, M. Fabien CERESUELA, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**M. le Président :**

Merci, de votre participation à ce conseil d'Agglomération.

Bonne soirée !

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.**